

Goldman Sachs Funds SICAV

Organisme de placement
collectif constitué conformément
aux lois du Grand-Duché de
Luxembourg (S.I.C.A.V.)

Supplément

Supplément II du Prospectus
- Portefeuilles spécialisés

À propos du présent Supplément

L'objectif de ce Supplément consiste à décrire de façon plus détaillée les Portefeuilles spécialisés du Fonds.

Ce Supplément doit toujours être lu conjointement au Prospectus. Le Prospectus contient des informations détaillées sur les aspects suivants du Fonds : une description des Catégories d'Actions ; les risques associés à un investissement dans le Fonds ; les informations sur la gestion et l'administration du Fonds, ainsi que sur les tiers qui fournissent des services au Fonds ; l'achat, le rachat et l'échange d'Actions ; la détermination de la valeur liquidative ; la politique de distribution de dividendes ; les frais et commissions du Fonds ; les informations générales concernant le Fonds ; les assemblées des Actionnaires et les rapports aux Actionnaires ; et la fiscalité. Par ailleurs, des informations relatives aux instruments dérivés et aux techniques de gestion de portefeuille efficace, aux restrictions d'investissement applicables et à l'exposition aux risques globale ainsi qu'à la gestion générale des risques sont disponibles dans les Annexes au Prospectus.

Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le Prospectus et le présent Supplément, tels qu'ils peuvent être modifiés, le cas échéant, conjointement aux derniers rapports annuel et semestriel, avant de prendre une quelconque décision d'investir. Les droits et obligations de l'investisseur ainsi que son lien juridique à l'égard du Fonds sont définis dans le Prospectus.

Ce Supplément donne des informations relatives à chaque Portefeuille spécialisé, y compris des détails sur les Catégories d'Actions qui sont disponibles dans ces Portefeuilles spécialisés auprès du Fonds à la date du Prospectus.

Avant tout achat, rachat, transfert ou échange d'Actions, le Conseil d'Administration recommande vivement à tous les Actionnaires potentiels et existants de recourir aux services de professionnels en ce qui concerne les obligations légales et fiscales qu'implique un investissement dans le Fonds, ainsi qu'au sujet de l'adéquation et du caractère approprié d'un tel investissement dans le Fonds ou l'un de ses Portefeuilles. Le Fonds, ses Administrateurs et (sauf s'ils assument ces obligations de manière expresse et distincte par écrit et uniquement par rapport aux questions relatives à l'investissement) la Société de gestion, le Conseiller en investissement, les Conseillers par délégation et les autres entités de Goldman Sachs n'assument aucune responsabilité à ce sujet. Comme décrit plus en détail dans le Prospectus, certains distributeurs peuvent être rémunérés par Goldman Sachs ou le Fonds au titre de la distribution des Actions et tout conseil reçu de leur part ne doit donc pas être considéré comme libre de tout conflit d'intérêts.

Table des matières

À propos du présent Supplément	449
Table des matières	450
Définitions	451
1. Goldman Sachs Funds - Tableau récapitulatif des Portefeuilles	452
2. Goldman Sachs Funds - Calcul de l'exposition à l'échelle mondiale et Niveau d'endettement prévu	453
Annexe.....	456
1. Goldman Sachs Emerging Markets Total Return Bond Portfolio	456
2. Goldman Sachs Global Absolute Return Portfolio	463
3. Goldman Sachs Global Dynamic Bond Plus Portfolio.....	470
4. Goldman Sachs Global Fixed Income Plus Portfolio (Hedged)	476
5. Goldman Sachs Global Strategic Macro Bond Portfolio	482

Définitions

Les termes et expressions suivants, en lettres majuscules, figurant dans le présent Supplément, auront les significations énoncées ci-dessous. Les termes et expressions en majuscules qui ne sont pas définis aux présentes ont la signification qui leur est donnée dans le Prospectus. En cas de conflit, la signification attribuée dans le Supplément prévaudra.

« EPM »	signifie « Gestion de portefeuille efficace » (Efficient Portfolio Management) ;
« Marchés émergents »	désigne tous les marchés qui font partie de l'indice International Finance Corporation Composite et/ou de l'indice MSCI Emerging Market et/ou de l'indice MSCI Frontier Markets et/ou de l'indice JPMorgan EMBI Global Diversified et/ou de l'indice JPMorgan GBI-EM Diversified, ainsi que tous les pays qui ont un niveau de développement économique similaire ou dans lesquels de nouveaux marchés d'actions sont en cours de constitution ;
« Principalement »	désigne, lorsqu'il est fait référence à l'objectif d'investissement ou à la politique d'investissement d'un Portefeuille, au moins les deux tiers des actifs nets de ce Portefeuille, sauf en cas de mention contraire expresse au regard du Portefeuille ;
« Titres de créance de la RPC »	désigne : (1) les Valeurs mobilières à revenu fixe suivantes : a) Titres de créance négociés sur le CIBM ; b) Obligations « Dim Sum » (obligations émises en dehors de la RPC mais libellées en RMB) ; c) Obligations d'investissement urbain ; (2) d'autres Valeurs mobilières à revenu fixe fournissant une exposition aux RMB ;
« Portefeuilles spécialisés »	renvoie aux Portefeuilles spécialisés du Fonds qui sont décrits dans ce Supplément.

1. Goldman Sachs Funds - Tableau récapitulatif des Portefeuilles

Annexe	Portefeuilles spécialisés	Date de lancement
1.	Goldman Sachs Emerging Markets Total Return Bond Portfolio	Novembre 2017
2.	Goldman Sachs Global Absolute Return Portfolio	Août 2015
3.	Goldman Sachs Global Dynamic Bond Plus Portfolio	Mars 2011
4.	Goldman Sachs Global Fixed Income Plus Portfolio (Hedged)	Janvier 2006
5.	Goldman Sachs Global Strategic Macro Bond Portfolio	Octobre 2014

Concernant les Portefeuilles pour lesquels aucune date de lancement exacte n'a été indiquée, veuillez prendre contact avec votre représentant Goldman Sachs habituel ou la Société de gestion afin de savoir si le Portefeuille a été lancé depuis la date du Prospectus. Les investisseurs peuvent demander toute information utile concernant le Fonds et la création de Catégories d'Actions supplémentaires auprès du siège social du Fonds.

Dans le présent document, les Portefeuilles énumérés ci-dessus peuvent être mentionnés sans qu'ils soient précédés du nom complet du Portefeuille concerné.

2. Goldman Sachs Funds - Calcul de l'exposition à l'échelle mondiale et Niveau d'endettement prévu

La description de chaque Portefeuille comprend un tableau, au Paragraphe 4 « Calcul de l'Exposition à l'échelle mondiale et Niveau d'Endettement Prévu », indiquant :

1. Calcul du risque de marché : ceci est la méthodologie que la Société de gestion a adoptée pour chaque Portefeuille afin de calculer l'exposition globale, à des fins de conformité avec la Réglementation OPCVM ;
2. Limite : ceci est la limite d'exposition globale que chaque Portefeuille doit respecter. Elles concernent :
 - a. VaR relative : la VaR est limitée à deux fois la VaR d'un portefeuille de référence ;
 - b. VaR absolue : la VaR est limitée à 20 % de la valeur liquidative du Portefeuille. Le calcul de la VaR est effectué selon un intervalle de confiance unilatéral de 99 %, et une période de détention de 20 jours ;
 - c. Engagement : l'exposition globale par rapport aux positions sur instruments financiers dérivés ne pourra dépasser la valeur nette totale du portefeuille.
3. Portefeuille/Indice de référence : en vue de satisfaire à la Réglementation OPCVM en vertu de laquelle la méthode de la VaR relative est utilisée et uniquement à des fins d'information pour les autres Portefeuilles. Les Actionnaires doivent être conscients que ces Portefeuilles risquent de ne pas être gérés en fonction du portefeuille/de l'indice de référence et que les retours sur investissement risquent de s'écarter fortement de la performance du portefeuille/de l'indice de référence spécifié. Les Actionnaires doivent également avoir conscience du fait que l'indice de référence indiqué peut évoluer au fil du temps ; et
4. Niveau d'endettement prévu : la méthode utilisée pour la détermination du niveau d'endettement prévu des Portefeuilles, à l'aide des approches VaR relative ou VaR absolue pour calculer leur exposition globale, est fonction de la somme des notionnels des instruments financiers dérivés utilisés pour chaque Portefeuille. Les Actionnaires doivent être conscients du fait que l'endettement d'un Portefeuille peut ponctuellement dépasser la fourchette indiquée. Le niveau d'endettement prévu prend en compte les instruments financiers dérivés souscrits par le Portefeuille, le réinvestissement des garanties reçues (en numéraire) pour les opérations d'EPM et toutes utilisations de garanties dans le cadre de toute autre opération d'EPM, par exemple, des prêts de titres.

Les Actionnaires doivent noter que l'effet de levier qui résulte du recours à des instruments financiers dérivés peut aggraver les pertes. Toutefois, le niveau d'endettement prévu indiqué dans le tableau du Paragraphe « Calcul de l'exposition à l'échelle mondiale et Niveau d'endettement prévu » de chaque Annexe ne fournit pas nécessairement une illustration raisonnable du profil de risque global du Portefeuille dans la mesure où les instruments financiers dérivés sont utilisés aussi bien pour gérer les risques que pour rechercher des rendements. Cela est dû en grande partie au fait que la somme brute de l'exposition notionnelle comprend la somme absolue de l'ensemble des positions longues et courtes sur instruments financiers dérivés, même si ces instruments sont souscrits à des fins de couverture ou de compensation, et qu'elle se contente par ailleurs d'utiliser les valeurs notionnelles au lieu des mesures qui calculent les contributions globales au risque, ce qui explique souvent pourquoi les niveaux d'endettement au titre de cette méthode paraissent élevés. À titre d'exemple, pour atteindre le niveau de risque désiré pour un placement sur les marchés des taux d'intérêt, le montant de l'effet de levier brut employé pour y parvenir variera fortement en fonction du risque de marché sous-jacent (ou « duration ») de l'instrument choisi pour mettre en œuvre cette décision de placement. Par exemple, l'emploi d'un instrument assorti d'un risque de duration inférieur, tel qu'un dérivé de taux d'intérêt à échéance plus brève, implique un effet de levier plus important pour atteindre le risque de marché théorique plus élevé requis comparativement à l'utilisation d'un instrument à plus longue échéance assorti d'un risque de duration supérieur. Dans cet exemple, un instrument dérivé sur taux d'intérêt dont l'échéance est de 2 ans exigerait approximativement quatre fois plus d'exposition notionnelle que l'utilisation d'un instrument ayant une échéance de 10 ans. Les Actionnaires doivent noter que les niveaux d'endettement réels peuvent varier et différer de ce niveau de manière significative et d'autres informations détaillées concernant les niveaux d'endettement moyens, calculés en utilisant la somme brute des expositions notionnelles, seront communiquées dans les états financiers annuels du Fonds pour la période comptable concernée.

Comme cela est indiqué de manière plus détaillée dans le Paragraphe 2 « Politiques d'investissement » de chaque Annexe relative aux Portefeuilles concernés et également à l'Annexe C – « Instruments dérivés et Techniques de gestion de portefeuille efficace » du Prospectus, les Portefeuilles peuvent utiliser des instruments financiers dérivés à des fins de couverture, afin de gérer des risques liés aux investissements

d'un Portefeuille et/ou établir des positions spéculatives. Le Conseiller en investissement peut recourir à une large gamme de stratégies avec des instruments financiers dérivés qui, en fonction du Portefeuille, peuvent être similaires mais pas nécessairement identiques et être utilisés à des degrés variables pour générer des rendements et/ou gérer le risque. Ces stratégies peuvent principalement inclure, sans s'y limiter :

1. des swaps de taux d'intérêt et contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt sont souvent utilisés pour couvrir le risque de taux d'intérêt et l'exposition à la courbe de rendement, mettre en œuvre des positions de valeur relative ou à des fins spéculatives ;
2. des Contrats de change à terme sont souvent utilisés pour couvrir l'exposition ou établir des visions actives en matière de change ;
3. les swaps de rendement total sont souvent utilisés afin de couvrir une certaine exposition, de bénéficier d'une exposition synthétique à certains marchés ou de mettre en œuvre des vues longues et courtes concernant certains émetteurs ou secteurs dans certaines catégories d'actifs ;
4. des swaps de défaut de crédit sont souvent utilisés pour gérer les expositions et les risques liés à un secteur ou à des émetteurs individuels ou établir des visions spéculatives.

Lorsqu'elle sert à calculer l'endettement impliqué par le recours à ces instruments financiers dérivés, la somme brute de l'exposition notionnelle peut entraîner des niveaux supérieurs même là où l'exposition nette du Portefeuille concerné pourrait être réduite, comme démontré ci-dessous.

1. **Swaps de taux d'intérêt et contrats à terme standardisés (futures) sur taux d'intérêt :** le calcul de la somme brute de l'exposition notionnelle peut donner lieu à des niveaux élevés pour les stratégies en matière de taux d'intérêt en dépit du fait que l'effet de la duration globale nette ne soit pas nécessairement aussi élevé selon la nature de la stratégie appliquée par le Conseiller en investissement. À titre d'exemple, si l'on devait utiliser les contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt Eurodollar à 90 jours afin de réduire le risque de taux d'intérêt d'un portefeuille obligataire, en réduisant par exemple le profil de duration d'un Portefeuille d'une année, cela pourrait correspondre, en termes d'exposition notionnelle, à 400 % environ, et ce bien que le profil de risque global du Portefeuille ait été réduit, dans la mesure où il s'agit du risque de taux d'intérêt.
2. **Contrats de change à terme :** si des contrats de change à terme sont utilisés pour établir des vues spéculatives sur les devises et à des fins de couverture, et si le Conseiller en investissement souhaite supprimer ces expositions à cause d'un changement d'avis ou de rachats opérés par un Actionnaire, l'incapacité ou la difficulté à annuler ces transactions peut impliquer que ces risques soient compensés par des transactions contraires équivalentes, pouvant générer un fort degré d'endettement lors de l'emploi de la méthode de calcul brute malgré la réduction de l'exposition nette.
3. **Swaps sur rendement total :** les swaps de rendement total impliquent l'échange de paiements sur la base du taux fixe ou flottant déterminé, assortis du droit de recevoir le rendement total, les coupons majorés des gains ou pertes en capital, d'un actif, indice ou un panier d'actifs déterminé. La valeur d'un swap sur rendement total pourrait varier à la suite d'écarts dans l'exposition de l'investissement sous-jacent. Le calcul de la somme brute de l'exposition notionnelle peut suggérer des niveaux d'endettement même dans des cas où une exposition au marché a été recherchée plus efficacement qu'une position physique. Par exemple, si l'on avait recours à un swap sur rendement total pour s'assurer d'une exposition à un Marché émergent plutôt qu'à l'achat de titres émis sur ce marché, le calcul de l'endettement à l'aide de l'exposition à la somme brute des notionnels indiquerait un niveau d'endettement, ce que ne ferait pas l'alternative – l'achat des titres physiques – pour l'exposition équivalente.
4. **Swaps de défaut de crédit :** le calcul de la somme brute de l'exposition notionnelle peut suggérer des niveaux d'endettement même dans des cas où le risque de crédit devait être réduit. À titre d'exemple, si l'on devait utiliser un swap de défaut de crédit sur indice de référence afin de réduire le risque de crédit d'un portefeuille obligataire, lorsque la somme brute de l'exposition notionnelle est utilisée pour calculer l'endettement, un niveau d'endettement serait indiqué, bien que le profil de risque global du Portefeuille ait été réduit dans la mesure où il s'agit de risque de crédit.

Pour de plus amples informations concernant l'utilisation des instruments financiers dérivés, leurs objectifs et certains des risques qui y sont associés, veuillez vous reporter à l'Annexe C - « Instruments dérivés et Techniques de gestion de portefeuille efficace » ainsi qu'à la Section 4 « Évaluation des risques » (notamment le Paragraphe 4.6 « Investissement dans des produits dérivés ») du Prospectus.

Veillez vous reporter au Paragraphe 1 « Objectif d'investissement » et au Paragraphe 2 « Politique d'investissement » de chaque Portefeuille pour de plus amples informations sur la stratégie du Portefeuille concerné et à l'Indicateur synthétique de rendement-risque (SRRI) dans le DICI pour des informations détaillées sur le profil de risque historique de chaque Portefeuille en question, le cas échéant.

Annexe

1. Goldman Sachs Emerging Markets Total Return Bond Portfolio

1. Objectif d'investissement

Le Portefeuille cherchera à atteindre des rendements totaux grâce à l'appréciation du capital et à la réalisation de revenus à partir d'un portefeuille d'investissements, principalement sur les marchés obligataires et des changes émergents. Le Portefeuille investira principalement dans des devises et des titres négociés en Bourse des marchés émergents, ainsi que dans des instruments financiers dérivés.

2. Politiques d'investissement

Le Portefeuille investira principalement sur les marchés obligataires et des changes et dans les secteurs assortis de Notations satisfaisantes et non satisfaisantes (y compris jusqu'à 10 % dans des titres en détresse) d'émetteurs publics et privés des marchés émergents, ainsi que dans des instruments financiers dérivés.

Le Conseiller en investissement applique, au titre de son processus d'investissement fondamental, une approche multidimensionnelle des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) (« Critères ESG »). De plus amples informations sur les caractéristiques ESG du Portefeuille sont disponibles à l'Annexe du Portefeuille concernée dans le Supplément V du Prospectus.

Les titres obligataires peuvent comprendre, sans s'y limiter, des obligations d'État, des obligations émises par des agences gouvernementales, des obligations supranationales, des titres adossés à des actifs, des titres adossés à des créances hypothécaires, des titres adossés à des prêts, des titres adossés à des créances obligataires, des obligations d'entreprises (y compris des obligations de sociétés à rendement élevé et des CoCo [voir ci-dessous]), et des titres de créance des marchés émergents.

Le Portefeuille peut investir dans des Titres de créance de la RPC, y compris par l'intermédiaire de Bond Connect et/ou CIBM Direct Access, le cas échéant. Veuillez consulter le Paragraphe 4.2.11 « Investissements en Chine » du Prospectus.

Le Portefeuille n'investira pas plus d'un quart de ses actifs nets dans des titres de créance convertibles, y compris jusqu'à 10 % dans des CoCo. Pour de plus amples informations sur les CoCo et les risques associés, veuillez consulter la Section 4 « Évaluation des risques » du Prospectus.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à un dixième de ses actifs nets dans des titres de participation et/ou des Valeurs mobilières assimilables à des titres de participation. Veuillez noter que cette limite ne s'applique pas à l'investissement dans des actions privilégiées.

Le Portefeuille n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des Fonds autorisés.

Le Portefeuille peut investir plus de 20 % de ses actifs nets dans des titres adossés à des créances hypothécaires et à des actifs, soit directement, soit indirectement par le biais d'un indice financier, y compris, sans s'y limiter, un indice CMBX. Les émetteurs de ces titres adossés à des créances hypothécaires et à des actifs peuvent inclure, sans s'y limiter, les agences gouvernementales et/ou les sociétés soutenues par un gouvernement et les véhicules à objectif particulier parrainés par des banques. Pour de plus amples informations concernant l'utilisation des titres adossés à des créances hypothécaires et à des actifs ainsi qu'aux risques associés, veuillez consulter la Section 2.2 « Portefeuilles de type obligataire » ainsi que la Section 4 « Évaluation des risques » du Prospectus.

Le Portefeuille peut également détenir des dépôts bancaires à vue, comme des espèces détenues sur des comptes courants ouverts auprès d'une banque et accessibles à tout moment. Ces positions peuvent, à titre temporaire exclusivement, dépasser 20 % des actifs nets du Portefeuille dans des conditions exceptionnellement défavorables de marché. En outre, les avoirs équivalents à la trésorerie tels que les dépôts, les Instruments du marché monétaire et autres titres de créance à court terme, les fonds du marché monétaire et les contrats de prise en pension auprès de banques et de courtiers peuvent être utilisés à des fins de gestion de trésorerie et en cas de conditions défavorables, à condition que le Conseiller en investissement considère que cela est dans le meilleur intérêt des Actionnaires.

Le Conseiller en investissement prévoit d'utiliser des techniques en vertu du règlement relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« OFTR ») concernant, entre autres, des titres de participation, des marchés, des taux d'intérêt, des crédits, des devises, des indices de matières premières et d'autres Investissements autorisés dans le respect des expositions définies ci-dessous (exprimées, dans chaque cas, en pourcentage de la valeur liquidative).

Type d'opération	Dans des conditions normales, il est prévu en règle générale que le montant du principal de ces transactions représente la partie de la valeur liquidative du Portefeuille indiquée ci-dessous*.	Dans des conditions normales, il est prévu en règle générale que le montant du principal des actifs du Portefeuille sur lequel peut porter la transaction ne pourra pas dépasser la partie de la valeur liquidative du Portefeuille indiquée ci-dessous.
Swaps de rendement total	3 %	50 %
Opérations de mise en pension, y compris les opérations prises en pension	0 %	50 %
Opérations de prêt de titres	0 %	15 %

* Dans certains cas, cette proportion peut être plus élevée.

3. Techniques d'investissement

Le Conseiller en investissement pourra en particulier par le biais des instruments financiers dérivés, tels que décrits à la Section 2 « Goldman Sachs Funds – Calcul de l'exposition à l'échelle mondiale et Niveau d'endettement prévu » du Supplément, recourir à certaines techniques qui pourront donner lieu à la fois à des expositions nettes longues et à des expositions nettes courtes, notamment aux titres à revenu fixe, aux marchés, aux taux d'intérêt, au crédit, aux devises, aux indices de matières premières et à d'autres Investissements autorisés dans le cadre de la politique générale d'investissement du Portefeuille afin de générer des rendements et/ou à des fins de couverture. Par ailleurs, le Portefeuille peut prendre part à des transactions sur instruments financiers dérivés, notamment, sans s'y limiter, des swaps (y compris des swaps de taux d'intérêt, de défaut de crédit et de rendement total), des contrats à terme standardisés, des options, des contrats de change à terme, des contrats de prise en pension et d'autres transactions impliquant une couverture de change et de taux d'intérêt, une couverture de titres ou d'autres stratégies visant à gérer les risques liés aux investissements du Portefeuille, à créer un effet de levier et à établir des positions spéculatives.

Avec ces instruments financiers dérivés, le Conseiller en investissement pourra notamment :

- (i) couvrir une exposition,
- (ii) recourir à un substitut pour prendre une position dans l'actif sous-jacent,
- (iii) établir ou ajuster des expositions aux taux d'intérêt, et/ou
- (iv) établir ou ajuster une exposition à un émetteur, à un secteur, à une devise, à un pays ou à un indice en particulier.

Veuillez également vous reporter à l'Annexe C – « Instruments dérivés et Techniques de gestion de portefeuille efficace », à la Section 4 « Évaluation des risques » du Prospectus (notamment le Paragraphe 4.6 « Investissement dans des produits dérivés ») et à la Section 2 « Goldman Sachs Funds – Calcul de l'exposition à l'échelle mondiale et Niveau d'endettement prévu » du Supplément pour de plus amples informations concernant l'utilisation des instruments financiers dérivés, leurs objectifs et certains des risques qui y sont associés.

4. Calcul de l'exposition à l'échelle mondiale et Niveau d'endettement prévu

Le tableau ci-dessous reprend, pour ce Portefeuille, les informations figurant à la Section 2 « Goldman Sachs Funds – Calcul de l'exposition à l'échelle mondiale et Niveau d'endettement prévu » du Supplément.

Calcul du risque de marché	Limite	Portefeuille/Indice de référence*	Niveau d'endettement prévu
			Somme brute des notionnels (Exposition brute)
VaR absolue	20 %	ICE BofA 3 month US T-Bill*	0 %-1 500 %**

* Le Portefeuille peut offrir des Catégories d'Actions libellées ou couvertes dans des devises autres que la Devise de référence du Portefeuille. Par conséquent, le Portefeuille/l'Indice de référence indiqué ci-dessus peut être libellé ou couvert dans la devise correspondante d'une Catégorie d'Actions en particulier.

Aux fins du reporting de la performance, le Portefeuille utilisera l'ICE BofA 3 month US T-Bill comme indice de référence. Le Portefeuille est géré activement et n'est pas destiné à refléter son indice de référence. La performance du Portefeuille et de l'indice de référence peut par conséquent différer.

** Ce niveau d'endettement prévu n'est pas une limite et peut varier au fil du temps, particulièrement sous l'effet de certaines expositions des investissements, ainsi que de rachats d'investissements susceptibles de dépasser les opérations sur instruments dérivés financiers qui, s'ils réduisent l'exposition de l'investissement, peuvent accroître l'endettement basé sur le calcul de la somme brute des notionnels.

Comme de nombreuses stratégies du Portefeuille sont mises en œuvre par le biais d'instruments financiers dérivés, y compris ceux désignés à la Section 2 « Goldman Sachs Funds – Calcul de l'exposition à l'échelle mondiale et Niveau d'endettement prévu » du Supplément, le niveau d'endettement prévu, comme calculé conformément à la somme brute des expositions notionnelles, peut être assez élevé. C'est particulièrement le cas pour les stratégies de Marchés émergents, de devises et de duration, qui impliquent souvent le recours à des swaps, tels que des swaps de taux d'intérêt, des swaps de rendement total ou des swaps d'actions, des contrats à terme standardisés et des contrats de change à terme, qui peuvent entraîner des niveaux relativement plus élevés d'exposition notionnelle. Pour de plus amples informations quant à l'utilisation des instruments financiers dérivés et aux risques associés, veuillez consulter la Section 4 « Évaluation des risques » et l'Annexe C « Instruments dérivés et Techniques de gestion de portefeuille efficace » dans le Prospectus. Cela signifie également que ce niveau d'endettement prévu pourrait dépasser la fourchette mentionnée, particulièrement sous l'effet de certaines expositions à des investissements ainsi que de rachats des investisseurs susceptibles de compenser les opérations sur instruments financiers dérivés qui, s'ils réduisent l'exposition à l'investissement, peuvent accroître l'endettement sur la base du calcul de la somme brute des notionnels.

Les Actionnaires doivent noter que l'effet de levier qui résulte du recours à des instruments financiers dérivés peut aggraver les pertes. Toutefois, le « Niveau d'endettement prévu » fondé sur la somme brute des notionnels dans le tableau ci-dessus ne fournit pas nécessairement une image fidèle du profil de risque global du Portefeuille dans la mesure où les instruments financiers dérivés sont utilisés aussi bien pour gérer les risques que pour rechercher des rendements. Cela est dû en grande partie au fait que la somme brute de l'exposition notionnelle comprend simplement la somme absolue de l'ensemble des positions longues et courtes sur instruments financiers dérivés, même si ces instruments sont souscrits à des fins de couverture ou de compensation, et qu'elle se contente par ailleurs d'utiliser les valeurs notionnelles au lieu des mesures qui calculent les contributions globales au risque, ce qui explique souvent pourquoi les niveaux d'endettement au titre de cette méthode paraissent élevés. À titre d'exemple, pour atteindre un niveau souhaité de risque d'investissement sur les marchés des taux d'intérêt, le montant de l'endettement brut utilisé pour atteindre ce risque variera de manière significative en fonction du risque de marché sous-jacent (ou « duration ») de l'instrument choisi pour mettre en œuvre cette décision d'investissement. Par exemple, l'utilisation d'un instrument présentant un risque de duration inférieur, comme un instrument dérivé sur taux d'intérêt dont l'échéance est plus courte, nécessite un endettement plus important pour atteindre le niveau plus élevé d'exposition notionnelle au marché requise par rapport à l'utilisation d'un instrument à échéance plus longue présentant un risque de duration plus élevé. Dans cet exemple, un instrument dérivé sur taux d'intérêt dont l'échéance est de 2 ans exigerait approximativement quatre fois plus d'exposition notionnelle que l'utilisation d'un instrument ayant une échéance de 10 ans.

Veuillez vous reporter au Paragraphe 1 « Objectif d'investissement » et au Paragraphe 2 « Politiques d'investissement » de cette Annexe pour de plus amples informations sur la stratégie du Portefeuille concerné, et à l'Indicateur synthétique de rendement-risque (SRRI) dans le DICI du Portefeuille pour des informations détaillées sur le profil de risque historique de chaque Portefeuille, le cas échéant. D'autres informations détaillées concernant les niveaux d'endettement moyens, calculés en utilisant la somme brute des expositions notionnelles, seront communiquées dans les états financiers annuels du Fonds pour la période comptable concernée.

5. Commissions de Performance

Le Conseiller en investissement a le droit de recevoir une commission de performance pour certaines Catégories d'Actions du Portefeuille (la « Commission de performance ») égale à 15 % de la part de la valeur liquidative par Action (cf. Section 17 « Détermination de la valeur liquidative » du Prospectus) supérieure au High Water Mark ajusté (tel que décrit plus en détail à la Section 19 « Frais et commissions » du Prospectus). La Commission de performance est calculée et échoit chaque jour et doit être payée annuellement à terme échu ou lorsqu'un remboursement a lieu sur les actifs attribués à la Catégorie d'Actions. Il convient d'effectuer un calcul distinct de la Commission de performance pour chaque Catégorie d'Actions du Portefeuille concernée.

6. Principaux risques du Portefeuille

L'investissement dans le Portefeuille implique (sans limitation) les facteurs de risque suivants, cités ici dans le même ordre que dans le Prospectus :

- 4.2 Risques liés à l'investissement, en particulier 4.2.9 Marchés émergents et 4.2.11 Investissements en Chine
- 4.4 Investissement dans des titres de créance
- 4.6 Investissement dans des produits dérivés
- 4.7 Autres investissements
- 4.9 Levier et couverture
- 4.10 Risques de change
- 4.11 Couverture de change

Le Portefeuille peut être ponctuellement exposé à des risques en matière de durabilité. Selon la définition du Règlement (UE) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, un risque en matière de durabilité désigne un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui pourrait avoir une incidence négative significative réelle ou potentielle sur la valeur des investissements. L'univers des événements ou situations en matière de durabilité est très large et leur pertinence, leur importance et leur incidence sur les investissements dépendront d'un certain nombre de facteurs tels que la stratégie d'investissement adoptée par le Portefeuille ainsi que la catégorie, la localisation et le secteur des actifs concernés. Selon les circonstances, les risques en matière de durabilité peuvent notamment inclure les risques environnementaux matériels, les risques de transition liés aux changements climatiques, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, les pratiques de travail inappropriées, le manque de diversité au sein du conseil d'administration et la corruption. S'ils se matérialisent, les risques en matière de durabilité peuvent réduire la valeur des investissements sous-jacents détenus au sein du Portefeuille et avoir une incidence importante sur la performance et les rendements du Portefeuille.

Le Conseiller en investissement n'applique pas de cadre de risque spécifiquement adapté aux risques en matière de durabilité. Les risques en matière de durabilité plutôt pertinents peuvent être pris en compte dans le cadre des processus adoptés par le Conseiller en investissement pour surveiller et gérer les risques de marché généraux. Par conséquent, le Conseiller en investissement peut intégrer les risques en matière de durabilité dans son processus de prise de décisions d'investissement en tenant compte, dans son évaluation et son suivi continus des marchés financiers et dans le profil de risque d'investissement du Portefeuille, des événements importants en matière de durabilité qui perturbent ou sont raisonnablement susceptibles de perturber la croissance économique, la confiance des investisseurs et les flux d'actifs.

Le Conseiller en investissement peut utiliser des recherches et des outils exclusifs et/ou de tiers pour évaluer et surveiller les risques de marché auxquels le Portefeuille est exposé.

Veuillez consulter les paragraphes concernés de la Section 4 « Évaluation des risques » du Prospectus qui comprend des considérations supplémentaires sur les risques.

7. Tableau des Catégories d'Actions du Portefeuille

Le tableau suivant présente les différentes Catégories d'Actions du Portefeuille, ainsi que les commissions et frais pertinents. Veuillez vous reporter à la Section 3 « Description des Catégories d'Actions » du Prospectus pour plus d'informations sur les Catégories d'Actions.

Devise de référence :	USD							
Remarques complémentaires :	Chaque Catégorie d'Actions figurant dans le tableau peut également être proposée : (i) Libellée ou couverte dans les devises suivantes : USD, EUR, GBP, ISK, JPY, CHF, HKD, SGD, CAD, SEK, NOK, DKK, AUD, NZD, INR, BRL, PLN et RMB. Les Frais sur vente, la Commission de gestion, les Frais de distribution, la Commission de performance et les dépenses de fonctionnement (dans chaque cas, s'ils s'appliquent) pour ces Catégories d'Actions supplémentaires sont les mêmes que pour la Catégorie d'Actions correspondante dans le tableau ci-dessous. Le montant de l'investissement minimum pour ces Catégories d'Actions dans chacune des devises suivantes est le même montant dans les devises concernées que le montant cité pour ce type de Catégorie d'Actions en USD ou en EUR dans le tableau ci-dessous : USD, EUR, GBP, CHF, HKD, SGD, CAD, AUD, NZD (par exemple, le minimum pour les Actions de Catégorie I (GBP) est de 1 million de GBP). Dans le cas des JPY, INR, BRL et RMB, le montant d'investissement minimum sera égal au montant cité pour ce type de Catégorie d'Actions en USD ou en EUR multiplié respectivement par 100, 40, 2 et 6. Dans le cas des DKK, NOK et SEK, le montant d'investissement minimum sera égal au montant cité pour ce type de Catégorie d'Actions en USD ou en EUR multiplié respectivement par 6, 7 et 8. Dans le cas des ISK, le montant d'investissement minimum sera égal au montant cité pour ce type de Catégorie d'Actions en USD ou en EUR multiplié par 150. (ii) Sous forme de catégorie de capitalisation ou de distribution. Veuillez vous reporter à la Section 18 « Politique de distribution » du Prospectus.							
Catégorie d'Actions	Devise de la Catégorie d'Actions	Frais sur vente	Frais sur vente différés éventuels ¹	Commission de gestion	Frais de distribution	Commission de performance ²	Dépenses de fonctionnement ³	Investissement minimum
Actions de base	USD	Jusqu'à 5,50 %	Néant	1,20 %	Néant	15 % du rendement excédentaire cumulé	Variable	5 000 USD
Actions de base (Forfait)	USD	Jusqu'à 5,50 %	Néant	Jusqu'à 2,15 %	Néant	Néant	Variable	5 000 USD
Actions en d'autres devises	EUR	Jusqu'à 5,50 %	Néant	1,20 %	Néant	15 % du rendement excédentaire cumulé	Variable	5 000 EUR
Actions en d'autres devises (Forfait)	EUR	Jusqu'à 5,50 %	Néant	Jusqu'à 2,15 %	Néant	Néant	Variable	5 000 EUR
Actions de Catégorie A	USD	Jusqu'à 4,00 %	Néant	Jusqu'à 1,75 %	Jusqu'à 0,50 %	Jusqu'à 15 % du rendement excédentaire cumulé	Variable	1 500 USD
Actions de Catégorie A (Forfait)	USD	Jusqu'à 4,00 %	Néant	Jusqu'à 2,15 %	Jusqu'à 0,50 %	Néant	Variable	1 500 USD
Actions de Catégorie C	USD	Néant	Jusqu'à 4,00 %	Jusqu'à 1,75 %	Jusqu'à 1,00 %	Jusqu'à 15 % du rendement excédentaire cumulé	Variable	1 500 USD
Actions de Catégorie C (Forfait)	USD	Néant	Jusqu'à 4,00 %	Jusqu'à 2,15 %	Jusqu'à 1,00 %	Néant	Variable	1 500 USD
Actions de Catégorie E	EUR	Jusqu'à 4,00 %	Néant	1,20 %	0,50 %	Jusqu'à 15 % du rendement excédentaire cumulé	Variable	1 500 USD
Actions de Catégorie E (Forfait)	EUR	Jusqu'à 4,00 %	Néant	Jusqu'à 1,65 %	Jusqu'à 1,00 %	Néant	Variable	1 500 EUR
Actions de Catégorie P	USD	Jusqu'à 5,50 %	Néant	Jusqu'à 1,50 %	Néant	Jusqu'à 15 % du rendement excédentaire cumulé	Variable	50 000 USD
Actions de Catégorie P (Forfait)	USD	Jusqu'à 5,50 %	Néant	Jusqu'à 1,90 %	Néant	Néant	Variable	1 500 EUR
Actions de Catégorie R	USD	Jusqu'à 5,50 %	Néant	0,60 %	Néant	15 % du rendement excédentaire cumulé	Variable	5 000 USD

Actions de Catégorie RS	USD	Jusqu'à 5,50 %	Néant	Jusqu'à 0,60 %	Néant	Jusqu'à 15 % du rendement excédentaire cumulé	Variable	5 000 USD
Actions de Catégorie R (Forfait)	USD	Jusqu'à 5,50 %	Néant	0,60 %	Néant	Néant	Variable	5 000 USD
Actions de Catégorie RS (Forfait)	USD	Jusqu'à 5,50 %	Néant	Jusqu'à 0,60 %	Néant	Néant	Variable	5 000 USD
Actions de Catégorie S	USD	Jusqu'à 5,50 %	Néant	Jusqu'à 1,00 %	Néant	Jusqu'à 15 % du rendement excédentaire cumulé	Variable	10 000 USD
Actions de Catégorie S (Forfait)	USD	Jusqu'à 5,50 %	Néant	Jusqu'à 1,40 %	Néant	Néant	Variable	10 000 USD
Actions de Catégorie I	USD	Néant	Néant	0,60 %	Néant	Jusqu'à 15 % du rendement excédentaire cumulé	Variable	1 million USD
Actions de Catégorie I (Forfait)	USD	Néant	Néant	Jusqu'à 1,40 %	Néant	Néant	Variable	1 million USD
Actions de Catégorie IP	USD	Néant	Néant	Jusqu'à 0,60 %	Néant	Jusqu'à 15 % du rendement excédentaire cumulé	Variable	1 million USD
Actions de Catégorie IP (Forfait)	USD	Néant	Néant	Jusqu'à 0,60 %	Néant	Néant	Variable	1 million USD
Actions de Catégorie IS	USD	Néant	Néant	Jusqu'à 1,00 %	Néant	Jusqu'à 15 % du rendement excédentaire cumulé	Variable	500 millions USD
Actions de Catégorie IS (Forfait)	USD	Néant	Néant	Jusqu'à 1,40 %	Néant	Néant	Variable	500 millions USD
Actions de Catégorie II	USD	Néant	Néant	Jusqu'à 1,75 %	Néant	Jusqu'à 15 % du rendement excédentaire cumulé	Variable	5 000 USD
Actions de Catégorie II (Forfait)	USD	Néant	Néant	Jusqu'à 2,15 %	Néant	Néant	Variable	5 000 USD
Actions de Catégorie IX	USD	Néant	Néant	Jusqu'à 1,00 %	Néant	Jusqu'à 15 % du rendement excédentaire cumulé	Variable	5 millions USD
Actions de Catégorie IX (Forfait)	USD	Néant	Néant	Jusqu'à 1,40 %	Néant	Néant	Variable	5 millions USD
Actions de Catégorie IO	USD	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Variable	Sur demande
Actions de Catégorie IXO	USD	Néant	Néant	Néant	Néant	Jusqu'à 15 % du rendement excédentaire cumulé	Variable	Sur demande

¹ Des frais sur vente différés éventuels sont imposés aux Actions de Catégorie C et les Actions de Catégorie C (Forfait). Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la Section 3 « Description des Catégories d'Actions » du Prospectus.

² Les Investisseurs doivent avoir conscience que pour les Catégories d'Actions qui portent en compte des Commissions de performance, le total des frais payés par un Actionnaire pour une Catégorie d'Actions comptabilisant une Commission de performance peut être supérieur au total des frais payés par un Actionnaire pour une Catégorie d'actions équivalente sans Commission de performance si un Portefeuille performe au-delà d'un seuil donné, mais que ce total peut être inférieur si le Portefeuille performe en deçà d'un seuil donné. Il convient de noter que lorsque le swing pricing a été appliqué à la Valeur liquidative d'une catégorie d'actions, les commissions de performance sont cumulées en fonction de la Valeur liquidative de la catégorie d'actions avant l'application du swing pricing. Pour de plus amples informations sur le swing pricing, veuillez vous reporter à la Section 17 « Détermination de la Valeur liquidative » du Prospectus.

³ Le Portefeuille verse des frais de transaction, comprenant des impôts et commissions de courtage, chaque fois qu'il achète ou vend des titres ou instruments, et peut également payer des coûts d'emprunt. Les Actionnaires doivent noter que ces frais ne se reflètent pas dans les dépenses de fonctionnement du Portefeuille, mais seront repris dans sa performance.

8. Souscriptions, rachats et échanges

Sous réserve des conditions énoncées dans le Prospectus, les demandes de souscription, de rachat et d'échange des Actions du Portefeuille peuvent être effectuées tout Jour de Bourse. L'heure limite de soumission des ordres de souscription, de rachat et d'échange d'Actions du Portefeuille est 14 heures, heure d'Europe centrale, le Jour de Bourse considéré.

2. Goldman Sachs Global Absolute Return Portfolio

Définition supplémentaire pour le Supplément :

« **Facteur(s)** » signifie la ou les exposition(s) à un facteur de risque clé et peut comprendre des expositions aux actions, aux obligations, aux devises et aux indices de matières premières, de manière à atteindre l'objectif d'investissement du Portefeuille.

1. Objectif d'investissement

Le Portefeuille cherchera à atteindre des rendements absolus sur une période de trois années consécutives à partir d'un portefeuille d'investissements en actions, titres assimilables à des actions, titres à revenu fixe, titres assimilables à des obligations et instruments financiers dérivés ou d'autres instruments sur taux d'intérêt, crédit, devises et indices de matières premières et d'autres Investissements autorisés. Les rendements absolus ne sont pas garantis.

2. Politique d'investissement

Le Conseiller en investissement s'efforcera d'utiliser plusieurs stratégies d'investissement variées pour atteindre l'objectif d'investissement du Portefeuille et appliquer sa politique d'investissement. Le Conseiller en investissement cherchera à mettre en œuvre ses idées d'investissement généralement dérivées de vues du marché à court et moyen termes dans une grande variété de catégories d'actifs et d'instruments (« Expositions tactiques »). Le Conseiller en investissement cherchera également à affecter du capital aux actifs sous-jacents compris dans certains Facteurs, marchés, secteurs ou actifs (« Expositions aux primes de risque »).

Les titres de participation peuvent inclure, sans s'y limiter, des titres de participation et/ou des Valeurs mobilières assimilables à des titres de participation, comprenant des actions ordinaires, des actions privilégiées, des warrants et autres droits d'acquisition d'actions, des ADR (Certificats de dépôt américains), des EDR (Certificats de dépôt européens) et des GDR (Certificats de dépôt internationaux).

Les titres à revenu fixe et les titres liés à un revenu fixe peuvent comprendre, sans s'y limiter, des obligations d'État, des obligations émises par des agences gouvernementales, des obligations supranationales, des titres adossés à des actifs, des titres adossés à des créances hypothécaires, des titres adossés à des prêts, des titres adossés à des créances obligataires, des obligations d'entreprises (y compris des obligations de sociétés à rendement élevé) et des titres de créance des marchés émergents.

Le Portefeuille peut investir dans des Titres de créance de la RPC, y compris par l'intermédiaire de Bond Connect et/ou CIBM Direct Access, le cas échéant. Veuillez consulter le Paragraphe 4.2.11 « Investissements en Chine » du Prospectus.

Le Portefeuille peut également détenir des dépôts bancaires à vue, comme des espèces détenues sur des comptes courants ouverts auprès d'une banque et accessibles à tout moment. Ces positions peuvent, à titre temporaire exclusivement, dépasser 20 % des actifs nets du Portefeuille dans des conditions exceptionnellement défavorables de marché. En outre, les avoirs équivalents à la trésorerie tels que les dépôts, les Instruments du marché monétaire et autres titres de créance à court terme, les fonds du marché monétaire et les contrats de prise en pension auprès de banques et de courtiers peuvent être utilisés à des fins de gestion de trésorerie et en cas de conditions défavorables, à condition que le Conseiller en investissement considère que cela est dans le meilleur intérêt des Actionnaires.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des Fonds autorisés.

Description du processus d'investissement relatif aux Expositions tactiques

Le Conseiller en investissement cherchera de manière générale à mettre en œuvre ses Expositions tactiques en ayant recours à des stratégies de gestion passive des investissements. Les stratégies de gestion passive des investissements seront mises en œuvre à travers l'utilisation d'ETF, d'instruments financiers dérivés ou d'autres produits avec des stratégies conçues pour rechercher une exposition passive à une catégorie d'actifs ou à un secteur en particulier, correspondant à un indice de référence indiqué. Cette mise en œuvre passive aura uniquement recours à des produits ou des instruments promus ou gérés par, ou dont la contrepartie est une personne non affiliée à Goldman Sachs (« Produits et Instruments de tiers »). Si le Conseiller en investissement détermine que la mise en œuvre d'une Exposition tactique ne peut pas être obtenue par une mise en œuvre passive ayant recours à des Produits et Instruments de tiers, ou si le Conseiller en investissement considère qu'un investissement dans un Produit et Instrument de tiers

peut exposer le Portefeuille et ses investisseurs à des frais de transaction ou à des niveaux de liquidités qui ne sont pas optimaux, voire à des écarts significatifs en termes de rendement et de volatilité par rapport à un indice utilisé comme référence pour le produit, le Conseiller en investissement cherchera à mettre en œuvre l'Exposition tactique en investissant dans un produit ayant recours à des stratégies d'investissement actives. Lors de la sélection de produits d'investissement gérés de manière active, le Conseiller en investissement sélectionnera des produits d'investissement promus ou gérés par la Société de gestion, le Conseiller en investissement ou leurs Sociétés affiliées (« Produits Goldman Sachs ») sauf si les Produits Goldman Sachs ne sont pas disponibles dans la catégorie d'actifs/la catégorie de sous-actifs concernée.

Description du processus d'investissement relatif aux Expositions aux primes de risque

Le Conseiller en investissement cherchera généralement à mettre en œuvre des Expositions aux primes de risque en cherchant à répliquer les rendements d'une catégorie d'actifs ou d'un panier de catégories d'actifs pertinent pour le Portefeuille et à ces fins, il entend généralement recourir à une analyse statistique des données de performance historique relatives à cette catégorie d'actifs, ainsi qu'à des informations publiques sur le marché tirées de bases de données, de dépôts réglementaires et d'autres sources, afin d'identifier les Facteurs pertinents pour ces catégories d'actifs. La stratégie d'investissement de ce Portefeuille reflète la théorie selon laquelle le rendement de certaines catégories d'actifs est conditionné dans une large mesure par une exposition à des facteurs communs.

Les changements des conditions de marché peuvent être soudains et pourraient affecter de manière importante et négative la performance du Portefeuille. Le pourcentage des actifs du Portefeuille alloué à un Facteur, un marché, un secteur ou un actif sera déterminé par le Conseiller en investissement, sur la base de diverses considérations, qui peuvent inclure le montant des actifs sous gestion du Portefeuille. Une concentration plus importante sur un Facteur, un marché, un secteur ou un actif peut comporter des risques supplémentaires. Voir la Section 5 « Risques principaux » et la Section 7 « Considérations spéciales relatives au Portefeuille » ci-dessous.

La réussite de la stratégie d'investissement du Portefeuille dépend de certaines hypothèses sous-jacentes, y compris celle selon laquelle le Conseiller en investissement identifie correctement les Facteurs et détermine correctement le volume et le moment des investissements du Portefeuille dans chaque Facteur.

Le programme d'investissement du Portefeuille est spéculatif et comporte des risques importants. Il ne peut être garanti que l'objectif d'investissement du Portefeuille sera atteint ni que la stratégie d'investissement sera fructueuse, et les résultats peuvent varier de manière importante au fil du temps. Le programme d'investissement du Portefeuille peut être, de manière occasionnelle, hautement concentré, de sorte que le Portefeuille peut investir la quasi-totalité de ses actifs dans un nombre limité de Facteurs, de marchés, de secteurs ou d'actifs. Rien ne garantit que les diverses mesures utilisées dans le processus d'investissement du Portefeuille seront fructueuses, que les modèles et les techniques utilisés dans celui-ci seront mis en œuvre avec succès ou qu'ils seront adaptés à leur utilisation prévue, ou que l'élément discrétionnaire du processus d'investissement du Portefeuille sera exercé avec succès ou d'une manière qui ne sera pas négative pour le Portefeuille.

En ce qui concerne l'Article 7 du Règlement SFDR qui prévoit l'obligation de décrire l'approche de prise en compte des principales incidences négatives au niveau du Portefeuille, le Gestionnaire note qu'un certain nombre d'incertitudes subsistent concernant cette obligation, en particulier du fait de l'absence de normes d'exécution centralisées, de directives locales ou de pratiques de marché établies. Le Gestionnaire ne prend pas actuellement en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au niveau du Portefeuille, mais il reste fidèle à son approche dans ce domaine pour le Portefeuille en question.

Conformément à l'article 7 du Règlement sur la taxinomie, les Actionnaires doivent noter que les investissements sous-jacents aux Portefeuilles ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le Conseiller en investissement prévoit d'utiliser des techniques en vertu du règlement relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« OFTR ») concernant, entre autres, des titres de participation, des marchés, des taux d'intérêt, des crédits, des devises, des indices de matières premières et d'autres Investissements autorisés dans le respect des expositions définies ci-dessous (exprimées, dans chaque cas, en pourcentage de la valeur liquidative).

Type d'opération	Dans des conditions normales, il est prévu en règle générale que le montant du principal de ces transactions représente la partie de la valeur liquidative du Portefeuille indiquée ci-dessous*.	Dans des conditions normales, il est prévu en règle générale que le montant du principal des actifs du Portefeuille sur lequel peut porter la transaction ne pourra pas dépasser la partie de la valeur liquidative du Portefeuille indiquée ci-dessous.
Swaps de rendement total	50 %	100 %
Opérations de mise en pension, y compris les opérations de prise en pension	0 %	50 %
Opérations de prêt de titres	0 %	15 %

* Dans certains cas, cette proportion peut être plus élevée.

3. Techniques d'investissement

En particulier, le Conseiller en investissement, par le biais des instruments financiers dérivés, tels que décrits à la Section 2 « Goldman Sachs Funds – Calcul de l'exposition à l'échelle mondiale et Niveau d'endettement prévu » du Supplément, pourra recourir à certaines techniques qui pourront donner lieu à la fois à des expositions nettes longues et à des expositions nettes courtes, notamment aux titres de participation, aux marchés, aux taux d'intérêt, aux crédits, aux devises, aux indices de matières premières et à d'autres Investissements autorisés dans le cadre de la politique générale d'investissement du Portefeuille afin de générer des rendements et/ou à des fins de couverture. Par ailleurs, le Portefeuille peut prendre part à des transactions sur instruments financiers dérivés, notamment, sans s'y limiter, des swaps (y compris des swaps de taux d'intérêt, de défaut de crédit et de rendement total), des contrats à terme standardisés, des options, des contrats de change à terme, des contrats de prise en pension et d'autres transactions impliquant une couverture de change et de taux d'intérêt, une couverture de titres ou d'autres stratégies visant à gérer les risques liés aux investissements du Portefeuille, à créer un effet de levier et à établir des positions spéculatives.

Avec ces instruments financiers dérivés, le Conseiller en investissement pourra notamment :

- (i) couvrir une exposition,
- (ii) recourir à un substitut pour prendre une position dans l'actif sous-jacent,
- (iii) établir ou ajuster des expositions aux taux d'intérêt, et/ou
- (iv) établir ou ajuster une exposition à un émetteur, à un secteur, à une devise, à un pays ou à un indice en particulier.

Veuillez également vous reporter à l'Annexe C – « Instruments dérivés et Techniques de gestion de portefeuille efficace », à la Section 4 « Évaluation des risques » du Prospectus (notamment le Paragraphe 4.6 « Investissement dans des produits dérivés ») et à la Section 2 « Goldman Sachs Funds – Calcul de l'exposition à l'échelle mondiale et Niveau d'endettement prévu » du Supplément pour de plus amples informations concernant l'utilisation des instruments financiers dérivés, leurs objectifs et certains des risques qui y sont associés.

4. Calcul de l'Exposition à l'échelle mondiale et Niveau d'Endettement Prévu

Le tableau ci-dessous reprend, pour ce Portefeuille, les informations figurant à la Section 2 « Goldman Sachs Funds – Calcul de l'exposition à l'échelle mondiale et Niveau d'endettement prévu » du Supplément :

Calcul du risque de marché	Limite	Portefeuille/Indice de référence*	Niveau d'endettement prévu
			Somme brute des notionnels (Exposition brute)
VaR absolue	20 %	ICE BofA 3 month US T-Bill**	500 %-1 500 %**

*** Aux fins du reporting de la performance, le Portefeuille utilisera l'ICE BofA 3 month US T-Bill en tant qu'indice de référence. Le Portefeuille est géré activement et n'est pas destiné à refléter le Portefeuille ou l'Indice de référence. La performance du Portefeuille et du Portefeuille ou de l'Indice de référence peut donc différer.**

Le Portefeuille peut offrir des Catégories d'Actions libellées ou couvertes dans des devises autres que la Devise de référence du Portefeuille. Par conséquent, le Portefeuille/Indice de référence indiqué ci-dessous peut être libellé en ou couvert dans la devise correspondante d'une Catégorie d'Actions en particulier.

**** Ce niveau d'endettement prévu n'est pas une limite et peut varier au fil du temps, comme décrit ci-dessous. Les niveaux réels peuvent s'écarter de la fourchette mentionnée.**

Comme de nombreuses stratégies du Portefeuille sont mises en œuvre par le biais d'instruments financiers dérivés, y compris ceux désignés à la Section 2 « Goldman Sachs Funds – Calcul de l'exposition à l'échelle mondiale et Niveau d'endettement prévu » du Supplément, le niveau d'endettement prévu, comme calculé conformément à la somme brute des expositions notionnelles, peut être assez élevé. C'est particulièrement le cas pour les Expositions tactiques et les Expositions aux Primes de risque, qui impliquent souvent le recours à des swaps, contrats à terme standardisés et contrats de change à terme non standardisés qui entraînent des niveaux relativement plus élevés d'exposition notionnelle de ces instruments financiers dérivés. Cela signifie également que ce niveau d'endettement prévu pourrait dépasser la fourchette, particulièrement sous l'effet de certaines expositions des investissements ainsi que de rachats d'investissements susceptibles de dépasser les opérations sur instruments dérivés financiers qui, s'ils réduisent l'exposition de l'investissement, peuvent accroître l'endettement basé sur le calcul de la somme brute des notionnels.

Les Actionnaires doivent noter que l'effet de levier qui résulte du recours à des instruments financiers dérivés peut aggraver les pertes. Toutefois, le « Niveau d'endettement prévu » fondé sur la somme brute de l'exposition notionnelle dans le tableau ci-dessus ne fournit pas nécessairement une illustration raisonnable du profil de risque global du Portefeuille dans la mesure où les instruments financiers dérivés sont utilisés aussi bien pour gérer les risques que pour rechercher des rendements. Cela est dû en grande partie au fait que la somme brute de l'exposition notionnelle comprend simplement la somme absolue de l'ensemble des positions longues et courtes sur instruments financiers dérivés, même si ces instruments sont souscrits à des fins de couverture ou de compensation, et qu'elle se contente par ailleurs d'utiliser les valeurs notionnelles au lieu des mesures qui calculent les contributions globales au risque, ce qui explique souvent pourquoi les niveaux d'endettement au titre de cette méthode paraissent élevés. À titre d'exemple, pour atteindre le niveau de risque désiré pour un placement sur les marchés des taux d'intérêt, le montant de l'effet de levier brut employé pour y parvenir variera fortement en fonction du risque de marché sous-jacent (ou « duration ») de l'instrument choisi pour mettre en œuvre cette décision de placement. Par exemple, l'emploi d'un instrument assorti d'un risque de duration inférieur, tel qu'un dérivé de taux d'intérêt à échéance plus brève, implique un effet de levier plus important pour atteindre le risque de marché théorique plus élevé requis comparativement à l'utilisation d'un instrument à plus longue échéance assorti d'un risque de duration supérieur. Dans cet exemple, un instrument dérivé sur taux d'intérêt dont l'échéance est de 2 ans exigerait approximativement quatre fois plus d'exposition notionnelle que l'utilisation d'un instrument ayant une échéance de 10 ans.

Veuillez vous reporter au Paragraphe 1 « Objectif d'investissement » et au Paragraphe 2 « Politiques d'investissement » de cette Annexe pour de plus amples informations sur la stratégie du Portefeuille concerné, et à l'Indicateur synthétique de rendement-risque (SRRI) dans le DICI pour des informations détaillées sur le profil de risque historique de chaque Portefeuille, le cas échéant. D'autres informations détaillées concernant les niveaux d'endettement moyens, calculés en utilisant la somme brute des expositions notionnelles, seront communiquées dans les états financiers annuels du Fonds pour la période comptable concernée.

5. Principaux risques du Portefeuille

L'investissement dans le Portefeuille implique (sans limitation) les facteurs de risque suivants, cités ici dans le même ordre que dans le Prospectus :

- 4.2 Risques liés à l'investissement, en particulier 4.2.9 Marchés émergents et 4.2.11 Investissements en Chine
- 4.4 Investissement dans des titres de créance
- 4.5 Investissement dans des titres de participation
- 4.6 Investissement dans des produits dérivés
- 4.7 Autres investissements
- 4.9 Levier et couverture
- 4.10 Risques de change
- 4.11 Couverture de change

Le Portefeuille peut être ponctuellement exposé à des risques en matière de durabilité. Selon la définition du Règlement (UE) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, un risque en matière de durabilité désigne un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui pourrait avoir une incidence négative significative réelle ou potentielle sur la valeur des investissements. L'univers des événements ou situations en matière de durabilité est très large et leur pertinence, leur importance et leur incidence sur les investissements dépendront d'un certain nombre de facteurs tels que la stratégie d'investissement adoptée par le Portefeuille ainsi que la catégorie, la localisation et le secteur des actifs concernés. Selon les circonstances, les risques en matière de durabilité peuvent notamment inclure les risques environnementaux matériels, les risques de transition liés aux changements climatiques, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, les pratiques de travail inappropriées, le manque de diversité au sein du conseil d'administration et la corruption. S'ils se matérialisent, les risques en matière de durabilité peuvent réduire la valeur des investissements sous-jacents détenus au sein du Portefeuille et avoir une incidence importante sur la performance et les rendements du Portefeuille.

Le Conseiller en investissement n'applique pas de cadre de risque spécifiquement adapté aux risques en matière de durabilité au niveau du Portefeuille global. Les risques en matière de durabilité plutôt pertinents peuvent être pris en compte dans le cadre des processus adoptés par le Conseiller en investissement pour surveiller et gérer les risques de marché généraux. Par conséquent, le Conseiller en investissement peut intégrer les risques en matière de durabilité dans son processus de prise de décisions d'investissement en tenant compte, dans son évaluation et son suivi continu des marchés financiers et dans le profil de risque d'investissement du Portefeuille, des événements importants en matière de durabilité qui perturbent ou sont raisonnablement susceptibles de perturber la croissance économique, la confiance des investisseurs et les flux d'actifs.

Le Conseiller en investissement peut utiliser des recherches et des outils exclusifs et/ou de tiers pour évaluer et surveiller les risques de marché auxquels le Portefeuille est exposé.

Les stratégies que les Conseillers en investissement utilisent au sein du Portefeuille peuvent appliquer un cadre de risque adapté à l'identification et à la gestion des risques en matière de durabilité.

Veuillez consulter la Section 4 « Évaluation des risques » du Prospectus qui comprend des considérations supplémentaires sur les risques.

6. Tableau des Catégories d'Actions du Portefeuille

Le tableau suivant présente les Catégories d'Actions du présent Portefeuille. Veuillez vous reporter à la Section 3 « Description des Catégories d'Actions » du Prospectus pour plus d'informations sur les Catégories d'Actions.

Devise de référence	USD						
Remarques complémentaires	Chaque Catégorie d'Actions peut également être proposée : (i) Libellée ou couverte dans les devises suivantes : USD, EUR, GBP, ISK, JPY, CHF, HKD, SGD, CAD, SEK, NOK, DKK, AUD, NZD, INR, BRL, PLN et RMB. Les Frais sur vente, la Commission de gestion, les Frais de distribution, les commissions de performance et les Dépenses de fonctionnement (dans chaque cas, s'ils s'appliquent) pour ces Catégories d'Actions supplémentaires sont les mêmes que pour la Catégorie d'Actions correspondante dans le tableau ci-dessous. Le montant de l'investissement minimum pour ces Catégories d'Actions dans chacune des devises suivantes est le même montant dans les devises concernées que le montant cité pour ce type de Catégorie d'Actions en USD ou en EUR dans le tableau ci-dessous : USD, EUR, GBP, CHF, HKD, SGD, CAD, AUD, NZD (par exemple, le minimum pour les Actions de Catégorie I (GBP) est 1 million GBP). Dans le cas des JPY, INR, BRL, PLN et RMB, le montant de l'investissement minimum sera égal au montant cité pour ce type de Catégorie d'Actions dans la devise de référence multiplié respectivement par 100, 40, 2 et 6. Dans le cas des DKK, NOK et SEK, le montant d'investissement minimum sera égal au montant cité pour cette Catégorie d'Actions en USD ou en EUR de ce type d'Actions multiplié respectivement par 6, 7 et 8. Dans le cas des ISK, le montant d'investissement minimum sera égal au montant cité pour ce type de Catégorie d'Actions en USD ou en EUR multiplié par 150. (ii) Sous forme de catégorie de capitalisation ou de distribution. Veuillez vous reporter à la Section 18 « Politique de distribution » du Prospectus.						
Catégorie d'Actions	Devise de la Catégorie d'Actions	Frais sur vente	Frais sur vente différés éventuels ¹	Commission de gestion	Frais de distribution	Dépenses de fonctionnement ²	Investissement minimal
Actions de base	USD	Jusqu'à 5,50 %	Néant	1,25 %	Néant	Variable	5 000 USD

Actions en d'autres devises	EUR	Jusqu'à 5,50 %	Néant	1,25 %	Néant	Variable	5 000 EUR
Actions de Catégorie A	USD	Jusqu'à 4,00 %	Néant	Jusqu'à 1,50 %	Jusqu'à 0,50 %	Variable	1 500 USD
Actions de Catégorie C	USD	Néant	Jusqu'à 1,00 %	Jusqu'à 2,00 %	Jusqu'à 1,00 %	Variable	1 500 USD
Actions de Catégorie E	EUR	Jusqu'à 4,00 %	Néant	1,25 %	0,50 %	Variable	1 500 EUR
Actions de Catégorie P	USD	Jusqu'à 5,50 %	Néant	0,80 %	Néant	Variable	50 000 USD
Actions de Catégorie R	USD	Jusqu'à 5,50 %	Néant	0,60 %	Néant	Variable	5 000 USD
Actions de Catégorie RS	USD	Jusqu'à 5,50 %	Néant	Jusqu'à 0,60 %	Néant	Variable	5 000 USD
Actions de Catégorie S	USD	Jusqu'à 5,50 %	Néant	Jusqu'à 1,25 %	Néant	Variable	10 000 USD
Actions de Catégorie I	USD	Néant	Néant	0,60 %	Néant	Variable	1 million USD
Actions de Catégorie IP	USD	Néant	Néant	Jusqu'à 0,60 %	Néant	Variable	1 million USD
Actions de Catégorie IS	USD	Néant	Néant	Jusqu'à 1,25 %	Néant	Variable	500 millions USD
Actions de Catégorie II	USD	Néant	Néant	Jusqu'à 2,00 %	Néant	Variable	5 000 USD
Actions de Catégorie IX	USD	Néant	Néant	Jusqu'à 1,25 %	Néant	Variable	5 millions USD
Actions de Catégorie IO	USD	Néant	Néant	Néant	Néant	Variable	Sur demande
Actions de Catégorie IXO	USD	Néant	Néant	Néant	Néant	Variable	Sur demande

¹ Des frais sur vente différés éventuels sont imposés aux Actions de Catégorie C. Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la Section 3 « Description des Catégories d'Actions » du Prospectus.

² Le Portefeuille verse des frais de transaction, comprenant des impôts et commissions de courtage, chaque fois qu'il achète ou vend des titres ou instruments, et peut également payer des Coûts d'emprunt. Les Actionnaires doivent noter que ces frais ne se reflètent pas dans les dépenses de fonctionnement du Portefeuille, mais seront repris dans sa performance.

7. Considérations spéciales relatives au Portefeuille

Certains risques liés au Portefeuille sont exposés dans la Section 4 « Évaluation des risques » du Prospectus et dans la Section 5 « Risques principaux » relatives au Portefeuille ci-dessus. Ci-dessous sont présentés des facteurs de risque additionnels liés à l'investissement dans le Portefeuille. Afin d'avoir un aperçu complet des facteurs de risque, les investisseurs sont invités à lire les sections susmentionnées du Prospectus et du Supplément et la description des risques identifiés ci-dessous.

Le Portefeuille peut à tout moment avoir une faible voire aucune Exposition tactique mise en œuvre dans son portefeuille et, par conséquent, le Portefeuille peut avoir des expositions concentrées à un nombre limité d'actifs ou de catégories d'actifs. Ceci peut exposer le Portefeuille à des pertes significatives. Les actifs du Portefeuille qui ne sont pas alloués aux Expositions tactiques seront détenus sous forme de liquidités ou investis dans des instruments jugés appropriés par le Conseiller en investissement. Le Portefeuille peut être empêché d'atteindre son objectif, ou peut présenter des performances moins favorables, au cours de toute période pendant laquelle les actifs du Portefeuille ne sont pas investis de manière substantielle aux fins de la mise en œuvre des Expositions tactiques.

Les Expositions tactiques générées par le Conseiller en investissement sont des idées d'investissement destinées à établir ou à modifier les expositions à certaines catégories d'actifs. En ce qui concerne les Expositions tactiques que le Conseiller en investissement décide de mettre en œuvre dans le cadre des activités du Portefeuille, le Conseiller en investissement décidera, à son entière discrétion, du moment et du volume de chaque Exposition tactique à mettre en œuvre par le Portefeuille et de la structure, des instruments et des techniques qui seront utilisés afin de mettre en œuvre cette Exposition tactique dans le cadre des activités du Portefeuille.

Absence de garantie quant à l'exactitude de la réplcation : le Portefeuille mettra en œuvre une stratégie de négociation indépendante qui cherche à afficher au fil du temps un schéma de rendements globalement similaire à celui de certaines catégories d'actifs ou certains paniers de catégories d'actifs, et il est à noter qu'il n'est aucunement garanti que ces tentatives réussiront.

Concentration du Portefeuille : bien que la stratégie du Portefeuille d'investir dans un nombre limité de Facteurs, de marchés, de secteurs ou d'actifs ait le potentiel de générer des rendements attrayants au fil du temps, elle peut également accroître la volatilité de la performance des investissements du Portefeuille par rapport à des fonds qui investissent dans un plus grand nombre de Facteurs, de marchés, de secteurs ou d'actifs. Si les Facteurs, marchés, secteurs ou actifs dans lesquels le Portefeuille investit présentent de piètres performances, le Portefeuille risque de subir des pertes supérieures à ce qui aurait été le cas s'il avait investi dans un plus grand nombre de Facteurs, de marchés, de secteurs ou d'actifs.

Positions courtes sur les Facteurs, les marchés, les secteurs ou les actifs : les Expositions aux primes de risque peuvent également faire en sorte que la pondération d'un Facteur, d'un marché, d'un secteur ou d'un actif dans le Portefeuille soit négative, c'est-à-dire qu'elle corresponde à une position courte synthétique sur le Facteur, le marché, le secteur ou l'actif concerné. Les Actionnaires doivent être informés qu'un investissement dans le Portefeuille n'équivaut pas à une position longue sur chaque Facteur, marché, secteur ou actif, et que la valeur de chaque investissement dans le Portefeuille peut se déprécier d'un mois sur l'autre, et ce même si la valeur de l'un ou de l'ensemble des Facteurs, des marchés, des secteurs ou des actifs augmente durant cette période.

Les Actionnaires n'auront aucun droit concernant les Facteurs, les marchés, les secteurs ou les actifs du Portefeuille.

Volatilité : les Facteurs, les marchés, les secteurs ou les actifs compris dans le Portefeuille peuvent être hautement volatils, ce qui signifie que leur valeur peut augmenter ou diminuer considérablement sur une période de courte durée. En particulier, le Portefeuille peut être hautement volatil en termes de performance car il peut combiner des positions longues et/ou courtes sur des instruments liquides sur l'ensemble du marché. Il est impossible de prédire la performance future des Facteurs, des marchés, des secteurs ou des actifs d'après leur performance historique. Le rendement d'un investissement associé à des Facteurs, des marchés, des secteurs ou des actifs peut ponctuellement varier considérablement. La volatilité d'un ou de plusieurs Facteurs, marchés, secteurs ou actifs augmentera le risque d'effet négatif sur ce rendement du fait d'une fluctuation de la valeur d'un ou de plusieurs Facteurs, marchés, secteurs ou actifs.

De la même manière, le Portefeuille peut comporter une exposition à des investissements spéculatifs et extrêmement volatils. Ces investissements peuvent être affectés par une variété de facteurs qui sont imprévisibles, notamment, à titre non exhaustif, les conditions météorologiques, les politiques et programmes gouvernementaux, les événements politiques, militaires, terroristes et économiques nationaux et internationaux, les variations de l'offre et de la demande, les variations des taux d'intérêt et des taux de change, les changements, suspensions ou interruptions des activités de négociation du marché sur les investissements. Ces facteurs peuvent avoir un effet différent sur les Facteurs, les marchés, les secteurs ou les actifs et la valeur du Portefeuille qui y est exposé et différents facteurs peuvent faire évoluer la valeur et la volatilité de différents Facteurs, marchés, secteurs ou actifs dans des directions différentes et à des taux différents.

3. Goldman Sachs Global Dynamic Bond Plus Portfolio

1. Objectif d'investissement

Le Portefeuille cherchera à atteindre des niveaux de rendement total attractifs grâce à l'appréciation du capital et à la réalisation de revenus à partir d'un portefeuille d'investissements notamment sur les marchés obligataires et des changes mondiaux. Le Portefeuille investira principalement dans des devises, des titres négociés en bourse et des instruments financiers dérivés. Dans le cadre de son processus d'investissement, le Conseiller en investissement cherche à promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales en fonction de l'application par le Conseiller en investissement de certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») tels que décrits ci-dessous.

2. Politiques d'investissement

Goldman Sachs Global Strategic Macro Bond Portfolio et Goldman Sachs Global Dynamic Bond Plus Portfolio utiliseront généralement des stratégies d'investissement similaires.

Ces stratégies d'investissement comprennent : stratégies d'investissement liées aux taux d'intérêt, pays et devises, allocation sectorielle, sélection des titres en (i) créance de sociétés, (ii) dette souveraine/échange de dette, (iii) dette titrisée et (iv) dette des marchés émergents, chacune étant détaillée ci-dessous. Les Actionnaires doivent noter que le Conseiller en investissement peut mettre en œuvre les vues en valeur relative entre les stratégies ci-dessous, en en ajoutant de nouvelles ou en en supprimant, en tant que de besoin, à son entière discrétion.

- (i) **Stratégie de taux d'intérêt** – Vues directionnelles sur les marchés des taux d'intérêt et sur le profil de la courbe de rendement (c.-à-d. les rendements offerts sur les obligations de différentes maturités). La conviction et l'impact de ces vues sur le profil de risque du Portefeuille sont déterminés par l'écart entre la vue du Conseiller en investissement et celle intégrée par le marché.
- (ii) **Pays** – Vues en valeur relative entre les taux d'intérêt des différents marchés. Développe des vues individuelles par pays, à l'aide d'une approche de recherche de type « bilan », où les outils quantitatifs chapeautent le processus.
- (iii) **Devise** – Décisions sur les devises en valeur relative sur les marchés développés comme émergents. Recourt à un processus souple basé sur l'économie passant par l'analyse d'un mélange de facteurs techniques, fondamentaux, économiques et politiques, dont les suivants : flux de fonds, macro-économie, climat pour le risque, positionnement sur le marché.
- (iv) **Allocation sectorielle** – Établit les pondérations du portefeuille pour les principaux secteurs du marché obligataire en prenant notamment en compte le cycle économique global, les tendances globales des liquidités, l'offre et la demande, l'évolution de la réglementation.
- (v) **Créance de sociétés** – Vue opportuniste en valeur relative des marchés Investment Grade et à haut rendement. Recourt à un processus de recherche de crédit articulé autour des raisons du Conseiller en investissement de détenir des titres et fournit des critères cohérents pour l'analyse en valeur relative ainsi que la base des futures décisions durant les fluctuations des marchés.
- (vi) **Dette souveraine/échanges de dettes** – Cherche à tirer parti des anomalies de la courbe de rendement, dont les suivantes : courbe actuelle des prix, conditions de marché et opportunités dans des courbes sectorielles individuelles.
- (vii) **Dette titrisée** – Vues en valeur relative sur le marché des titres adossés à des créances hypothécaires émis par des agences. Les facteurs clés comprennent la sélection des coupons, le pool spécifique, les stratégies de liquidité et de saisonnalité. Réalise la diversification par la sélection sectorielle, identifiant pour cela les titres dotés d'options de prépaiement sous-évaluées.
- (viii) **Marchés émergents** – Sélection sectorielle au sein du marché des obligations émergentes : dette extérieure, taux locaux, dette devises et créance de sociétés. Sélectionne des titres en identifiant des dislocations sur le marché (p. ex. les anomalies de la courbe de rendement, la valeur relative entre obligations d'entreprises des marchés émergents et obligations d'entreprises de Notation satisfaisante, les erreurs de prix dues à des facteurs techniques).

Par rapport au Goldman Sachs Global Strategic Macro Bond Portfolio, ce Portefeuille cherchera d'une manière générale à atteindre des expositions similaires aux stratégies d'investissement exposées ci-dessus et vise un ratio risque/rendement similaire. Les chiffres historiques de l'écart de suivi et du rendement excédentaire du Portefeuille sont consultables dans les Monthly Fund Updates à l'adresse www.gsam.com, de même que les chiffres historiques des autres Portefeuilles mentionnés ci-dessus.

Les marchés obligataires mondiaux évoluent constamment ; la diversité et les inefficiences élevées sur ces marchés complexes peuvent avoir pour effet que les prix des obligations s'écartent de leur juste valeur. Le Portefeuille cherche à capitaliser sur ces inefficiences et à générer une performance ajustée au risque de manière cohérente (i) en associant des sources diversifiées de rendement par le recours à des stratégies multiples comme décrit ci-dessus, (ii) en accentuant une approche de gestion de risque dans le cadre d'une stratégie non contraignante utilisant les budgets risques et la volatilité cible et cherchant à gérer le risque de corrélation, (iii) en adoptant une perspective globale pour découvrir des opportunités de valeur relative et (iv) en cherchant à identifier des erreurs de prix à court terme et à incorporer des vues à long terme.

Le Portefeuille investira principalement dans des devises, des titres obligataires et des instruments financiers dérivés. Les titres obligataires peuvent comprendre, sans s'y limiter, des obligations d'État, des obligations émises par des agences du gouvernement, des obligations supranationales, des titres adossés à des actifs, des titres adossés à des créances hypothécaires, des titres adossés à des prêts, des titres adossés à des créances obligataires, des obligations d'entreprises (y compris des obligations de sociétés à rendement élevé et des CoCo [voir ci-dessous]), et des titres de créance des marchés émergents.

Le Conseiller en investissement applique, au titre de son processus d'investissement fondamental, une approche multidimensionnelle des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) (« Critères ESG »). De plus amples informations sur les caractéristiques ESG du Portefeuille sont disponibles à l'Annexe du Portefeuille concernée dans le Supplément V du Prospectus.

Le Portefeuille peut investir dans des Titres de créance de la RPC, y compris par l'intermédiaire de Bond Connect et/ou CIBM Direct Access, le cas échéant. Veuillez consulter le Paragraphe 4.2.11 « Investissements en Chine » du Prospectus.

Le Portefeuille peut investir plus de 20 % de ses actifs nets dans des titres adossés à des créances hypothécaires et à des actifs, soit directement, soit indirectement par le biais d'un indice financier, y compris, sans s'y limiter, l'indice CMBX. Les Portefeuilles peuvent investir dans ou acquérir une exposition à des titres adossés à des créances hypothécaires ou des actifs assortis d'une Notation satisfaisante ou d'une Notation non satisfaisante. Les émetteurs de ces titres adossés à des créances hypothécaires et à des actifs peuvent inclure, sans s'y limiter, les agences gouvernementales et/ou les sociétés soutenues par un gouvernement et les véhicules à objectif particulier parrainés par des banques.

Le Portefeuille peut également détenir des dépôts bancaires à vue, comme des espèces détenues sur des comptes courants ouverts auprès d'une banque et accessibles à tout moment. Ces positions peuvent, à titre temporaire exclusivement, dépasser 20 % des actifs nets du Portefeuille dans des conditions exceptionnellement défavorables de marché. En outre, les avoirs équivalents à la trésorerie tels que les dépôts, les Instruments du marché monétaire et autres titres de créance à court terme, les fonds du marché monétaire et les contrats de prise en pension auprès de banques et de courtiers peuvent être utilisés à des fins de gestion de trésorerie et en cas de conditions défavorables, à condition que le Conseiller en investissement considère que cela est dans le meilleur intérêt des Actionnaires.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des Fonds autorisés.

Ce Portefeuille peut investir dans des obligations CoCo. Veuillez lire les Sections 2 « Objectifs et politiques d'investissement » et 4 « Évaluation des risques » du Prospectus pour des informations supplémentaires et une description plus détaillée des facteurs de risques.

Le Conseiller en investissement prévoit d'utiliser des techniques en vertu du règlement relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« OFTR ») concernant, entre autres, des titres de participation, des marchés, des taux d'intérêt, des crédits, des devises, des indices de matières premières et d'autres Investissements autorisés dans le respect des expositions définies ci-dessous (exprimées, dans chaque cas, en pourcentage de la valeur liquidative).

Type de transaction	Dans des conditions normales, il est prévu en règle générale que le montant du principal de ces transactions représente la partie de la valeur liquidative du Portefeuille indiquée ci-dessous*.	Dans des conditions normales, il est prévu en règle générale que le montant du principal des actifs du Portefeuille sur lequel peut porter la transaction ne pourra pas dépasser la partie de la valeur liquidative du Portefeuille indiquée ci-dessous.
Swaps de rendement total	3 %	50 %
Opérations de mise en pension, y compris de prise en pension	0 %	50 %
Opérations de prêt de titres	0 %	15 %

*Dans certains cas, cette proportion peut être plus élevée.

3. Techniques d'investissement

Le Conseiller en investissement pourra en particulier recourir, par le biais d'instruments financiers dérivés, tels que décrits à la Section 2 « Goldman Sachs Funds – Calcul de l'exposition à l'échelle mondiale et Niveau d'endettement prévu » du Supplément, à certaines techniques qui pourront donner lieu à la fois à des expositions nettes longues et à des expositions nettes courtes, notamment aux taux d'intérêt, au crédit et aux devises et à d'autres Investissements autorisés dans le cadre de la politique générale d'investissement du Portefeuille afin de générer des rendements et/ou à des fins de couverture. Par ailleurs, le Portefeuille peut prendre part à des transactions sur instruments financiers dérivés notamment, sans s'y limiter, des swaps, des contrats à terme standardisés, des options, des contrats de prise en pension et d'autres transactions impliquant une couverture de change et de taux d'intérêt, la couverture de titres ou d'autres stratégies visant à gérer les risques liés aux investissements du Portefeuille, à créer un effet de levier et à établir des positions spéculatives.

Avec ces instruments financiers dérivés, le Conseiller en investissement pourra notamment :

- (i) couvrir une exposition,
- (ii) recourir à un substitut pour prendre une position dans l'actif sous-jacent,
- (iii) établir ou ajuster des expositions aux taux d'intérêt, et/ou
- (iv) établir ou ajuster une exposition à un émetteur, à un secteur, à une devise, à un pays ou à un indice en particulier.

Veuillez également vous reporter à l'Annexe C – « Instruments dérivés et Techniques de gestion de portefeuille efficace », à la Section 4 « Évaluation des risques » du Prospectus (notamment le Paragraphe 4.6 « Investissements dans des produits dérivés ») et à la Section 2 « Goldman Sachs Funds – Calcul de l'exposition à l'échelle mondiale et Niveau d'endettement prévu » du Supplément pour de plus amples informations concernant l'utilisation des instruments financiers dérivés, leurs objectifs et certains des risques qui leur sont associés.

4. Calcul de l'exposition à l'échelle mondiale et Niveau d'endettement prévu

Le tableau ci-dessous reprend, pour ce Portefeuille, les informations figurant à la Section 2 « Goldman Sachs Funds – Calcul de l'exposition à l'échelle mondiale et Niveau d'endettement prévu » du Supplément :

Calcul du risque de marché	Limite	Portefeuille/Indice de référence*	Niveau d'endettement prévu
			Somme brute des montants notionnels (exposition brute)
VaR absolue	20 %	ICE BofA 3 month US T-Bill*	500 %-1 500 %**

* Aux fins du reporting de la performance, le Portefeuille utilisera l'ICE BofA 3 month US T-Bill comme indice de référence. Le Portefeuille est géré activement et n'est pas destiné à refléter son Portefeuille/Indice de référence. La performance du Portefeuille et du Portefeuille ou de l'Indice de référence peut donc différer.

Le Portefeuille peut offrir des Catégories d'Actions libellées ou couvertes dans des devises autres que la Devise de référence du Portefeuille. Par conséquent, le Portefeuille/l'Indice de référence indiqué ci-dessus peut être libellé en ou couvert dans la devise correspondante d'une Catégorie d'Actions en particulier.

**** Ce niveau d'endettement prévu n'est pas une limite et peut varier au fil du temps, comme décrit ci-dessous. Les niveaux réels peuvent s'écarter de la fourchette mentionnée.**

Comme de nombreuses stratégies du Portefeuille sont mises en œuvre par le biais d'instruments financiers dérivés, y compris ceux désignés à la Section 2 « Goldman Sachs Funds – Calcul de l'exposition à l'échelle mondiale et Niveau d'endettement prévu » du Supplément, le niveau d'endettement prévu, tel que calculé conformément à la somme brute des expositions notionnelles, peut être assez élevé. C'est particulièrement vrai pour les stratégies de taux d'intérêt, de pays, de devise et de dette souveraine/échange de dettes, qui impliquent souvent le recours à des contrats à terme standardisés, swaps et contrats de change à terme sur taux d'intérêt qui entraînent des niveaux relativement plus élevés d'exposition notionnelle de ces instruments financiers dérivés. Cela signifie également que ce niveau d'endettement prévu pourrait dépasser la fourchette mentionnée, particulièrement sous l'effet de certaines expositions à des investissements ainsi que de rachats des investisseurs susceptibles de compenser les opérations sur instruments financiers dérivés qui, s'ils réduisent l'exposition à l'investissement, peuvent accroître l'endettement sur la base du calcul de la somme brute des montants notionnels.

Les Actionnaires doivent noter que l'effet de levier qui résulte du recours à des instruments financiers dérivés peut aggraver les pertes. Toutefois, le « Niveau d'endettement prévu » fondé sur la somme brute des notionnels dans le tableau ci-dessus ne fournit pas nécessairement une image fidèle du profil de risque global du Portefeuille dans la mesure où les instruments financiers dérivés sont utilisés aussi bien pour gérer les risques que pour rechercher des rendements. Cela est dû en grande partie au fait que la somme brute de l'exposition notionnelle comprend simplement la somme absolue de l'ensemble des positions longues et courtes sur instruments financiers dérivés, même si ces instruments sont souscrits à des fins de couverture ou de compensation, et qu'elle se contente par ailleurs d'utiliser les valeurs notionnelles au lieu des mesures qui calculent les contributions globales au risque, ce qui explique souvent pourquoi les niveaux d'endettement au titre de cette méthode paraissent élevés. À titre d'exemple, pour atteindre un niveau souhaité de risque d'investissement sur les marchés des taux d'intérêt, le montant de l'endettement brut utilisé pour atteindre ce risque variera de manière significative en fonction du risque de marché sous-jacent (ou « duration ») de l'instrument choisi pour mettre en œuvre cette décision d'investissement. Par exemple, l'utilisation d'un instrument présentant un risque de duration inférieur, comme un instrument dérivé sur taux d'intérêt dont l'échéance est plus courte, nécessite un endettement plus important pour atteindre le niveau plus élevé d'exposition notionnelle au marché requise par rapport à l'utilisation d'un instrument à échéance plus longue présentant un risque de duration plus élevé. Dans cet exemple, un instrument dérivé sur taux d'intérêt dont l'échéance est de 2 ans exigerait approximativement quatre fois plus d'exposition notionnelle que l'utilisation d'un instrument ayant une échéance de 10 ans.

Veuillez vous reporter au Paragraphe 1 « Objectif d'investissement » et au Paragraphe 2 « Politiques d'investissement » de cette Annexe pour de plus amples informations sur la stratégie du Portefeuille concerné, et à l'Indicateur synthétique de rendement-risque (SRRI) dans le DICI du Portefeuille pour des informations détaillées sur le profil de risque historique de ce Portefeuille, le cas échéant. D'autres informations détaillées concernant les niveaux d'endettement moyens, calculés en utilisant la somme brute des expositions notionnelles, seront communiquées dans les états financiers annuels du Fonds pour la période comptable concernée.

5. Principaux risques du Portefeuille

L'investissement dans le Portefeuille implique (sans limitation) les facteurs de risque suivants, cités ici dans le même ordre que dans le Prospectus :

- 4.2 Risques liés à l'investissement, en particulier 4.2.9 Marchés émergents et 4.2.11 Investissements en Chine
- 4.4 Investissement dans des titres de créance
- 4.6 Investissement dans des produits dérivés
- 4.7 Autres investissements
- 4.9 Levier et couverture
- 4.10 Risques de change
- 4.11 Couverture de change

Le Portefeuille peut être ponctuellement exposé à des risques en matière de durabilité. Selon la définition du Règlement (UE) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, un risque en matière de durabilité désigne un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui pourrait avoir une incidence négative significative réelle ou potentielle sur la valeur des investissements. L'univers des événements ou des conditions de durabilité est très vaste et leur pertinence, leur importance et leur impact sur les investissements dépendront d'un certain nombre de facteurs tels que la stratégie d'investissement adoptée par le Portefeuille, la catégorie d'actifs, la localisation des actifs et le secteur des actifs. Selon les circonstances, les risques en matière de durabilité peuvent notamment inclure les risques environnementaux matériels, les risques de transition liés aux changements climatiques, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, les pratiques de travail inappropriées, le manque de diversité au sein du conseil d'administration et la corruption. S'ils se matérialisent, les risques en matière de durabilité peuvent réduire la valeur des investissements sous-jacents détenus au sein du Portefeuille et avoir une incidence importante sur la performance et les rendements du Portefeuille.

Le Conseiller en investissement n'applique pas de cadre de gestion des risques qui soit spécifique aux risques en matière de durabilité. La prise en compte des risques en matière de durabilité est intégrée aux processus appliqués par le Conseiller en investissement pour surveiller et gérer les risques généraux du marché. En conséquence, le Conseiller en investissement peut intégrer les risques en matière de durabilité dans son processus décisionnel en tenant compte, dans l'évaluation et la supervision continues des marchés financiers et du profil de risque d'investissement du Portefeuille, des événements importants en matière de durabilité qui entraînent, ou sont raisonnablement susceptibles d'entraîner, des perturbations notables de la croissance économique, du sentiment des investisseurs et des échanges d'actifs.

Le Conseiller en investissement peut utiliser des outils et des éléments de recherche propriétaires et/ou émanant de tiers pour l'évaluation et la supervision des risques de marché qui sont pertinents pour le Portefeuille.

Veuillez consulter la Section 4 « Évaluation des risques » du Prospectus, qui comprend des considérations supplémentaires sur les risques.

6. Tableau des Catégories d'Actions du Portefeuille

Le tableau suivant présente les Catégories d'Actions du présent Portefeuille. Pour de plus amples informations concernant les Catégories d'Actions, veuillez vous reporter à la Section 3 « Description des Catégories d'Actions » du Prospectus.

Devise de référence :	USD							
Remarques complémentaires :	Chaque Catégorie d'Actions peut également être proposée : (i) Libellée ou couverte dans les devises suivantes : USD, EUR, GBP, ISK, JPY, CHF, HKD, SGD, CAD, SEK, NOK, DKK, AUD, NZD, INR, RMB, IDR, PLN et BRL. Les Frais sur vente, la Commission de gestion, les Frais de distribution, la Commission de performance, les Frais de rachat et les dépenses de fonctionnement (dans chaque cas, s'ils s'appliquent) pour ces Catégories d'Actions supplémentaires sont les mêmes que pour la Catégorie d'Actions correspondante dans le tableau ci-dessous. Le montant de l'investissement minimum pour ces Catégories d'Actions dans chacune des devises suivantes est le même montant dans les devises concernées que le montant cité pour ce type de Catégorie d'Actions en USD ou en EUR dans le tableau ci-dessous : USD, EUR, GBP, CHF, HKD, SGD, CAD, AUD, NZD (par exemple, le minimum pour les Actions de Catégorie I [GBP] est 1 million GBP). Dans le cas des JPY, INR, BRL, IDR, PLN et RMB, le montant d'investissement minimum sera égal au montant cité pour la catégorie en USD ou en EUR de ce type d'Actions multiplié respectivement par 100, 40, 2, 10 000, 3 et 6. Dans le cas des DKK, NOK et SEK, le montant d'investissement minimum sera égal au montant cité pour ce type de Catégorie d'Actions en USD ou en EUR multiplié respectivement par 6, 7 et 8. Dans le cas des ISK, le montant d'investissement minimum sera égal au montant cité pour ce type de Catégorie d'Actions en USD ou en EUR multiplié par 150. (ii) Sous forme de catégories de capitalisation ou de distribution. Veuillez vous reporter à la Section 18 « Politique de distribution » du Prospectus.							
Catégorie d'Actions	Devise	Frais de vente	Frais de vente différés éventuels ¹	Commission de gestion	Frais de distribution	Dépenses de fonctionnement ²	Frais de rachat ³	Investissement minimal
Actions de base	USD	Jusqu'à 5,50 %	Néant	1,20 %	Néant	Variable	Néant	5 000 USD

Actions libellées dans d'autres devises	EUR	Jusqu'à 5,50 %	Néant	1,20 %	Néant	Variable	Néant	5 000 EUR
Actions de Catégorie A	USD	Jusqu'à 4,00 %	Néant	1,20 %	0,25 %	Variable	Néant	1 500 USD
Actions de Catégorie C	USD	Néant	Jusqu'à 1,00 %	Jusqu'à 1,50 %	Jusqu'à 1,00 %	Variable	Néant	1 500 USD
Actions de Catégorie E	EUR	Jusqu'à 4,00 %	Néant	1,20 %	0,50 %	Variable	Néant	1 500 EUR
Actions de Catégorie G	USD	Néant	Néant	Néant	Néant	Variable	Jusqu'à 1,60 %	50 000 USD
Actions de Catégorie P	USD	Jusqu'à 5,50 %	Néant	0,80 %	Néant	Variable	Néant	50 000 USD
Actions de Catégorie R	USD	Jusqu'à 5,50 %	Néant	0,60 %	Néant	Variable	Néant	5 000 USD
Actions de Catégorie RS	USD	Jusqu'à 5,50 %	Néant	Jusqu'à 0,60 %	Néant	Variable	Néant	5 000 USD
Actions de Catégorie S	USD	Jusqu'à 5,50 %	Néant	Jusqu'à 0,60 %	Néant	Variable	Néant	10 000 USD
Actions de Catégorie I	USD	Néant	Néant	0,60 %	Néant	Variable	Néant	1 million USD
Actions de Catégorie IP	USD	Néant	Néant	Jusqu'à 0,60 %	Néant	Variable	Néant	1 million USD
Actions de Catégorie IS	USD	Néant	Néant	0,50 %	Néant	Variable	Néant	500 millions USD
Actions de Catégorie II	USD	Néant	Néant	Jusqu'à 1,50 %	Néant	Variable	Néant	5 000 USD
Actions de Catégorie IX	USD	Néant	Néant	Jusqu'à 0,75 %	Néant	Variable	Néant	5 millions USD
Actions de Catégorie IO	USD	Néant	Néant	S.O.	Néant	Variable	Néant	Sur demande
Actions de Catégorie IXO	USD	Néant	Néant	S.O.	Néant	Variable	Néant	Sur demande

¹ Des frais de vente différés éventuels sont imposés aux Actions de Catégorie C. Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la Section 3 « Description des Catégories d'Actions » du Prospectus.

² Le Portefeuille verse des frais de transaction, comprenant des impôts et commissions de courtage, chaque fois qu'il achète ou vend des titres ou instruments, et peut également s'acquitter de Coûts d'emprunt. Les Actionnaires doivent noter que ces frais ne se reflètent pas dans les dépenses de fonctionnement du Portefeuille, mais seront repris dans sa performance.

³ Comme décrit dans la Section 3 du Prospectus, les Frais de rachat ne seront redevables que sur le rachat ou l'échange d'Actions de catégorie « G » dans les deux années suivant la date d'achat.

4. Goldman Sachs Global Fixed Income Plus Portfolio (Hedged)

1. Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Portefeuille consiste à générer un haut niveau de rendement total grâce à la réalisation de revenus et à l'appréciation du capital, essentiellement par le biais d'un placement dans des Investissements autorisés. D'une manière générale, le Portefeuille cherchera à couvrir l'exposition à une devise autre que la Devise de référence de ses investissements en Devise de référence. Il peut toutefois exister des expositions à la devise d'investissement active dans le Portefeuille pour lequel le Conseiller en investissement cherche à générer du rendement. Dans le cadre de son processus d'investissement, le Conseiller en investissement cherche à promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales en fonction de l'application par le Conseiller en investissement de certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») tels que décrits ci-dessous.

2. Politique d'investissement

Le Portefeuille utilise les stratégies d'investissement suivantes : stratégies d'investissement liées aux taux d'intérêt, pays et devises, allocation sectorielle, sélection des titres en (i) créance de sociétés, (ii) dette souveraine/échange de dette, (iii) dette titrisée, et (iv) dette des marchés émergents, chacune étant détaillée ci-dessous. Les Actionnaires doivent noter que le Conseiller en investissement peut mettre en œuvre les vues en valeur relative entre les stratégies ci-dessous, en en ajoutant de nouvelles ou en en supprimant, en tant que de besoin, à son entière discrétion.

- (i) **Stratégie de taux d'intérêt** – Vues directionnelles sur les marchés des taux d'intérêt et le profil de la courbe de rendement (c.-à-d. les rendements offerts sur les obligations de différentes maturités). La conviction et l'impact de ces vues sur le profil de risque du Portefeuille sont déterminés par l'écart entre la vue du Conseiller en investissement et celle intégrée par le marché.
- (ii) **Pays** – Vues en valeur relative entre les taux d'intérêt des différents marchés. Développe des vues individuelles par pays, à l'aide d'une approche de recherche de type « bilan », où les outils quantitatifs chapeautent le processus.
- (iii) **Devise** – Décisions sur les devises en valeur relative sur les marchés développés comme émergents. Recourt à un processus souple basé sur l'économie passant par l'analyse d'un mélange de facteurs techniques, fondamentaux, économiques et politiques, dont les suivants : flux de fonds, macro-économie, climat pour le risque, positionnement sur le marché.
- (iv) **Allocation sectorielle** – Établit les pondérations du portefeuille pour les principaux secteurs du marché obligataire en prenant notamment en compte le cycle économique global, les tendances globales des liquidités, l'offre et la demande, l'évolution de la réglementation.
- (v) **Créance de sociétés** – Vue opportuniste en valeur relative des marchés Investment Grade et, à haut rendement. Recourt à un processus de recherche de crédit articulé autour des raisons du Conseiller en investissement de détenir des titres et fournit des critères cohérents pour l'analyse en valeur relative ainsi que la base des futures décisions durant les fluctuations des marchés.
- (vi) **Dette souveraine/échanges de dettes** – Cherche à tirer parti des anomalies de la courbe de rendement, dont les suivantes : courbe actuelle des prix, conditions de marché et opportunités dans des courbes sectorielles individuelles.
- (vii) **Dette titrisée** – Vues en valeur relative sur le marché des titres adossés à des créances hypothécaires émis par des agences. Les facteurs clés comprennent la sélection des coupons, le pool spécifique, les stratégies de liquidité et de saisonnalité. Réalise la diversification par la sélection sectorielle, identifiant pour cela les titres dotés d'options de prépaiement sous-évaluées.
- (viii) **Marchés émergents** – Sélection sectorielle au sein des marchés des obligations émergentes : dette extérieure, taux locaux, dette devises et créance de sociétés. Sélectionne des titres en identifiant des dislocations sur le marché (p. ex. les anomalies de la courbe de rendement, la valeur relative entre

obligations d'entreprises des marchés émergents et obligations d'entreprises de Notation satisfaisante, les erreurs de prix dues à des facteurs techniques).

Par rapport au Goldman Sachs Global Fixed Income Portfolio (Hedged), ce Portefeuille cherchera d'une manière générale à atteindre des expositions supérieures aux stratégies d'investissement exposées ci-dessus. Les chiffres historiques de l'écart de suivi et du rendement excédentaire du Portefeuille sont consultables dans les Monthly Fund Updates à l'adresse www.gsam.com.

Les marchés obligataires mondiaux évoluent constamment ; la diversité et les inefficiences élevées sur ces marchés complexes peuvent avoir pour effet que les prix des obligations s'écartent de leur juste valeur. Le Portefeuille cherche à capitaliser sur ces inefficiences et à générer une performance ajustée au risque de manière cohérente (i) en associant des sources diversifiées de rendement par le recours à des stratégies multiples comme décrit ci-dessus, (ii) en accentuant une approche de gestion de risques utilisant les budgets risques et la volatilité cible et cherchant à gérer le risque de corrélation, (iii) en adoptant une perspective globale pour découvrir des opportunités de valeur relative et (iv) en cherchant à identifier des erreurs de prix à court terme et à incorporer des vues à long terme.

Dans des conditions de marché normales, le Portefeuille investira au moins deux tiers de ses actifs nets (à l'exception des liquidités et quasi-liquidités) dans des obligations.

Le Conseiller en investissement applique, au titre de son processus d'investissement fondamental, une approche multidimensionnelle des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) (« Critères ESG »). De plus amples informations sur les caractéristiques ESG du Portefeuille sont disponibles à l'Annexe du Portefeuille concernée dans le Supplément V du Prospectus.

Les titres autorisés peuvent comprendre, sous réserve des restrictions susmentionnées, tous les types de titres de dette dans la limite des limitations prévues par la loi luxembourgeoise et la Politique d'Investissement du Portefeuille, y compris, sans s'y limiter, les titres à taux d'intérêt fixes et flottants, les titres obligataires privilégiés et subordonnés émis par des sociétés (tels que les obligations, les CoCo [voir ci-dessous], les débentures, les notes et les effets de commerce), les obligations Brady et les autres titres de dette émis par des États, leurs agences et organismes ou par les banques centrales, les titres de créance convertibles, les titres adossés à des actifs, les titres adossés à des créances hypothécaires, les titres adossés à des prêts, les titres adossés à des créances obligataires et les accords de prise en pension.

Le Portefeuille peut investir dans des Titres de créance de la RPC, y compris par l'intermédiaire de Bond Connect et/ou CIBM Direct Access, le cas échéant. Veuillez consulter le Paragraphe 4.2.11 « Investissements en Chine » du Prospectus.

Le Portefeuille peut investir plus de 20 % de ses actifs nets dans des titres adossés à des créances hypothécaires et à des actifs, soit directement, soit indirectement par le biais d'un indice financier, y compris, sans s'y limiter, un indice CMBX. Le Portefeuille peut investir dans ou obtenir une exposition à des titres adossés à des créances hypothécaires et à des actifs de Notation satisfaisante ou de Notation non satisfaisante. Les émetteurs de ces titres adossés à des créances hypothécaires et à des actifs peuvent comprendre, sans s'y limiter, les agences gouvernementales et/ou les entreprises soutenues par un gouvernement et les véhicules à objectif particulier parrainés par des banques.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des Fonds autorisés.

Le Portefeuille peut également détenir des dépôts bancaires à vue, comme des espèces détenues sur des comptes courants ouverts auprès d'une banque et accessibles à tout moment. Ces positions peuvent, à titre temporaire exclusivement, dépasser 20 % des actifs nets du Portefeuille dans des conditions exceptionnellement défavorables de marché. En outre, les avoirs équivalents à la trésorerie tels que les dépôts, les Instruments du marché monétaire et autres titres de créance à court terme, les fonds du marché monétaire et les contrats de prise en pension auprès de banques et de courtiers peuvent être utilisés à des fins de gestion de trésorerie et en cas de conditions défavorables, à condition que le Conseiller en investissement considère que cela est dans le meilleur intérêt des Actionnaires.

Ce Portefeuille peut investir dans des obligations CoCo. Veuillez lire les Sections 2 « Objectifs et politiques d'investissement » et 4 « Évaluation des risques » du Prospectus pour des informations supplémentaires et une description plus détaillée des facteurs de risques.

Le Conseiller en investissement prévoit d'utiliser des techniques en vertu du règlement relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« OFTR ») concernant, entre autres, des titres de participation, des marchés, des taux d'intérêt, des crédits, des devises, des indices de

matières premières et d'autres Investissements autorisés dans le respect des expositions définies ci-dessous (exprimées, dans chaque cas, en pourcentage de la valeur liquidative).

Type d'opération	Dans des conditions normales, il est prévu en règle générale que le montant du principal de ces transactions représente la partie de la valeur liquidative du Portefeuille indiquée ci-dessous*.	Dans des conditions normales, il est prévu en règle générale que le montant du principal des actifs du Portefeuille sur lequel peut porter la transaction ne pourra pas dépasser la partie de la valeur liquidative du Portefeuille indiquée ci-dessous.
Swaps de rendement total	0 %	50 %
Opérations de mise en pension, y compris les opérations de prise en pension	0 %	50 %
Opérations de prêt de titres	0 %	15 %

* Dans certains cas, cette proportion peut être plus élevée.

3. Techniques d'investissement

Le Conseiller en investissement pourra en particulier recourir, par le biais d'instruments financiers dérivés, tels que décrits à la Section 2 « Goldman Sachs Funds – Calcul de l'exposition à l'échelle mondiale et Niveau d'endettement prévu » du Supplément, à certaines techniques qui pourront donner lieu à la fois à des expositions nettes longues et à des expositions nettes courtes, notamment aux taux d'intérêt, au crédit et aux devises, et à d'autres Investissements autorisés dans le cadre de la politique générale d'investissement du Portefeuille, afin de générer des rendements et/ou à des fins de couverture. Par ailleurs, le Portefeuille peut prendre part à des transactions sur instruments financiers dérivés notamment, sans s'y limiter, des swaps, des contrats à terme standardisés, des options, des contrats de prise en pension et d'autres transactions impliquant une couverture de change et de taux d'intérêt, la couverture de titres ou d'autres stratégies visant à gérer les risques liés aux investissements du Portefeuille, à créer un effet de levier et à établir des positions spéculatives.

Avec ces instruments financiers dérivés, le Conseiller en investissement pourra notamment :

- (i) couvrir une exposition,
- (ii) recourir à un substitut pour prendre une position dans l'actif sous-jacent,
- (iii) établir ou ajuster des expositions aux taux d'intérêt, et/ou
- (iv) établir ou ajuster une exposition à un émetteur, à un secteur, à une devise, à un pays ou à un indice en particulier.

Veuillez également vous reporter à l'Annexe C – « Instruments dérivés et Techniques de gestion de portefeuille efficace », à la Section 4 « Évaluation des risques » du Prospectus (notamment le Paragraphe 4.6 « Investissement dans des produits dérivés ») et à la Section 2 « Goldman Sachs Funds – Calcul de l'exposition à l'échelle mondiale et Niveau d'endettement prévu » du Supplément pour de plus amples informations concernant l'utilisation des instruments financiers dérivés, leurs objectifs et certains des risques qui y sont associés.

4. Calcul de l'exposition à l'échelle mondiale et Niveau d'endettement prévu

Le tableau ci-dessous reprend, pour ce Portefeuille, les informations figurant à la Section 2 « Goldman Sachs Funds – Calcul de l'exposition à l'échelle mondiale et Niveau d'endettement prévu » du Supplément.

Calcul du risque de marché	Limite	Portefeuille/Indice de référence*	Niveau d'endettement prévu
			Somme brute des notionnels (Exposition brute)
VaR relative	2x	Indice Bloomberg Global Aggregate (Euro-Hedged)	200 %-1 200 %**

*** Le Portefeuille est géré activement et n'est pas destiné à refléter le Portefeuille ou l'Indice de référence. La performance du Portefeuille et du Portefeuille ou de l'Indice de référence peut donc différer.**

Le Portefeuille peut offrir des Catégories d'Actions libellées ou couvertes dans des devises autres que la Devise de référence du Portefeuille. Par conséquent, le Portefeuille/Indice de référence indiqué ci-dessous peut être libellé en ou couvert dans la devise correspondante d'une Catégorie d'Actions en particulier.

**** Ce niveau d'endettement prévu n'est pas une limite et peut varier au fil du temps, comme décrit ci-dessous. Les niveaux réels peuvent s'écarter de la fourchette mentionnée.**

Comme de nombreuses stratégies du Portefeuille sont mises en œuvre par le biais d'instruments financiers dérivés, y compris ceux désignés à la Section 2 « Goldman Sachs Funds – Calcul de l'exposition à l'échelle mondiale et Niveau d'endettement prévu » du Supplément, le niveau d'endettement prévu, comme calculé conformément à la somme brute des expositions notionnelles, peut être assez élevé. La réalisation de l'objectif d'investissement peut impliquer le recours à des swaps (tels que des swaps de taux d'intérêt à court terme, des swaps de rendement total ou des swaps d'actions), options, contrats à terme standardisés et contrats de change à terme, qui peuvent entraîner des niveaux relativement plus élevés d'exposition notionnelle. Pour de plus amples informations quant à l'utilisation des instruments financiers dérivés et aux risques associés, veuillez consulter la Section 4 « Évaluation des risques » et l'Annexe C « Instruments dérivés et Techniques de gestion de portefeuille efficace » dans le Prospectus. Cela signifie également que ce niveau d'endettement prévu pourrait dépasser la fourchette, particulièrement sous l'effet de certaines expositions des investissements ainsi que de rachats d'investissements susceptibles de dépasser les opérations sur instruments dérivés financiers qui, s'ils réduisent l'exposition de l'investissement, peuvent accroître l'endettement basé sur le calcul de la somme brute des notionnels.

Les Actionnaires doivent noter que l'effet de levier qui résulte du recours à des instruments financiers dérivés peut aggraver les pertes. Toutefois, le « Niveau d'endettement prévu » fondé sur la somme brute de l'exposition notionnelle dans le tableau ci-dessus ne fournit pas nécessairement une illustration raisonnable du profil de risque global du Portefeuille dans la mesure où les instruments financiers dérivés sont utilisés aussi bien pour gérer les risques que pour rechercher des rendements. Cela est dû en grande partie au fait que la somme brute de l'exposition notionnelle comprend simplement la somme absolue de l'ensemble des positions longues et courtes sur instruments financiers dérivés, même si ces instruments sont souscrits à des fins de couverture ou de compensation, et qu'elle se contente par ailleurs d'utiliser les valeurs notionnelles au lieu des mesures qui calculent les contributions globales au risque, ce qui explique souvent pourquoi les niveaux d'endettement au titre de cette méthode paraissent élevés. À titre d'exemple, pour atteindre le niveau de risque désiré pour un placement sur les marchés des taux d'intérêt, le montant de l'effet de levier brut employé pour y parvenir variera fortement en fonction du risque de marché sous-jacent (ou « duration ») de l'instrument choisi pour mettre en œuvre cette décision de placement. Par exemple, l'emploi d'un instrument assorti d'un risque de duration inférieur, tel qu'un dérivé de taux d'intérêt à échéance plus brève, implique un effet de levier plus important pour atteindre le risque de marché théorique plus élevé requis comparativement à l'utilisation d'un instrument à plus longue échéance assorti d'un risque de duration supérieur. Dans cet exemple, un instrument dérivé sur taux d'intérêt dont l'échéance est de 2 ans exigerait approximativement quatre fois plus d'exposition notionnelle que l'utilisation d'un instrument ayant une échéance de 10 ans.

Veuillez vous reporter au Paragraphe 1 « Objectif d'investissement » et au Paragraphe 2 « Politiques d'investissement » de cette Annexe pour de plus amples informations sur la stratégie du Portefeuille concerné, et à l'Indicateur synthétique de rendement-risque (SRRRI) dans le DICI pour des informations détaillées sur le profil de risque historique de chaque Portefeuille, le cas échéant. D'autres informations détaillées concernant les niveaux d'endettement moyens, calculés en utilisant la somme brute des expositions notionnelles, seront communiquées dans les états financiers annuels du Fonds pour la période comptable concernée.

5. Principaux risques du Portefeuille

L'investissement dans le Portefeuille implique (sans limitation) les facteurs de risque suivants, cités ici dans le même ordre que dans le Prospectus :

- 4.2 Risques liés à l'investissement, en particulier 4.2.9 Marchés émergents et 4.2.11 Investissements en Chine
- 4.4 Investissement dans des titres de créance
- 4.6 Investissement dans des produits dérivés
- 4.7 Autres investissements
- 4.9 Levier et couverture
- 4.10 Risques de change
- 4.11 Couverture de change

Le Portefeuille peut être ponctuellement exposé à des risques en matière de durabilité. Selon la définition du Règlement (UE) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, un risque en matière de durabilité désigne un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui pourrait avoir une incidence négative significative réelle ou potentielle sur la valeur des investissements. L'univers des événements ou situations en matière de durabilité est très large et leur pertinence, leur importance et leur incidence sur les investissements dépendront d'un certain nombre de facteurs tels que la stratégie d'investissement adoptée par le Portefeuille ainsi que la catégorie, la localisation et le secteur des actifs concernés. Selon les circonstances, les risques en matière de durabilité peuvent notamment inclure les risques environnementaux matériels, les risques de transition liés aux changements climatiques, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, les pratiques de travail inappropriées, le manque de diversité au sein du conseil d'administration et la corruption. S'ils se matérialisent, les risques en matière de durabilité peuvent réduire la valeur des investissements sous-jacents détenus au sein du Portefeuille et avoir une incidence importante sur la performance et les rendements du Portefeuille.

Le Conseiller en investissement n'applique pas de cadre de risque spécifiquement adapté aux risques en matière de durabilité. Les risques en matière de durabilité plutôt pertinents peuvent être pris en compte dans le cadre des processus adoptés par le Conseiller en investissement pour surveiller et gérer les risques de marché généraux. Par conséquent, le Conseiller en investissement peut intégrer les risques en matière de durabilité dans son processus de prise de décisions d'investissement en tenant compte, dans son évaluation et son suivi continus des marchés financiers et dans le profil de risque d'investissement du Portefeuille, des événements importants en matière de durabilité qui perturbent ou sont raisonnablement susceptibles de perturber la croissance économique, la confiance des investisseurs et les flux d'actifs.

Le Conseiller en investissement peut utiliser des recherches et des outils exclusifs et/ou de tiers pour évaluer et surveiller les risques de marché auxquels le Portefeuille est exposé.

Veuillez consulter la Section 4 « Évaluation des risques » du Prospectus qui comprend des considérations supplémentaires sur les risques.

6. Tableau des Catégories d'Actions du Portefeuille

Le tableau suivant présente les Catégories d'Actions du présent Portefeuille. Veuillez vous reporter à la Section 3 « Description des Catégories d'Actions » du Prospectus pour plus d'informations sur les Catégories d'Actions.

Devise de référence :	EUR						
Remarques complémentaires :	Chaque Catégorie d'Actions peut également être proposée : (i) Libellée ou couverte dans les devises suivantes : USD, EUR, GBP, ISK, JPY, CHF, HKD, SGD, CAD, SEK, NOK, DKK, AUD, NZD, INR, RMB, IDR, PLN et BRL. Les Frais sur vente, la Commission de gestion, les Frais de distribution, la Commission de performance et les dépenses de fonctionnement (dans chaque cas, s'ils s'appliquent) pour ces Catégories d'Actions supplémentaires sont les mêmes que pour la Catégorie d'Actions correspondante dans le tableau ci-dessous. Le montant de l'investissement minimum pour ces Catégories d'Actions dans chacune des devises suivantes est le même montant dans les devises concernées que le montant cité pour ce type de Catégorie d'Actions en EUR, en USD ou en GBP dans le tableau ci-dessous : USD, EUR, GBP, CHF, HKD, SGD, CAD, AUD, NZD (par exemple, le minimum pour les Actions de Catégorie I (GBP) est 1 million GBP). Dans le cas des JPY, INR, BRL, IDR, PLN et RMB, le montant de l'investissement minimum sera égal au montant cité pour la catégorie en EUR, en USD ou en GBP de ce type d'Actions multiplié respectivement par 100, 40, 2, 10 000, 3 et 6. Dans le cas des DKK, NOK et SEK, le montant de l'investissement minimum sera égal au montant cité pour la catégorie en EUR, en USD ou en GBP de ce type d'Actions multiplié respectivement par 6, 7 et 8. Dans le cas des ISK, le montant d'investissement minimum sera égal au montant cité pour ce type de Catégorie d'Actions en USD ou en EUR multiplié par 150. (ii) Sous forme de catégories de capitalisation ou de distribution. Veuillez vous reporter à la Section 18 « Politique de distribution » du Prospectus.						
Catégorie d'Actions	Devise de la Catégorie d'Actions	Frais sur vente	Frais sur vente différés éventuels ¹	Commission de gestion	Frais de distribution	Dépenses de fonctionnement ²	Investissement minimal

Actions de base	EUR	Jusqu'à 5,50 %	Néant	1,00 %	Néant	Variable	5 000 EUR
Actions en d'autres devises	USD	Jusqu'à 5,50 %	Néant	Jusqu'à 1,00 %	Néant	Variable	5 000 USD
Actions de Catégorie A	EUR	Jusqu'à 4,00 %	Néant	1,00 %	0,25 %	Variable	1 500 EUR
Actions de Catégorie C	EUR	Néant	Jusqu'à 1,00 %	Jusqu'à 1,00 %	Jusqu'à 1,00 %	Variable	1 500 EUR
Actions de Catégorie E	EUR	Jusqu'à 4,00 %	Néant	1,00 %	0,25 %	Variable	1 500 EUR
Actions de Catégorie P	EUR	Jusqu'à 5,50 %	Néant	0,80 %	Néant	Variable	50 000 EUR
Actions de Catégorie R	EUR	Jusqu'à 5,50 %	Néant	0,50 %	Néant	Variable	5 000 EUR
Actions de Catégorie RS	EUR	Jusqu'à 5,50 %	Néant	Jusqu'à 0,50 %	Néant	Variable	5 000 EUR
Actions de Catégorie S	EUR	Jusqu'à 5,50 %	Néant	Jusqu'à 0,75 %	Néant	Variable	10 000 EUR
Actions de Catégorie I	EUR	Néant	Néant	0,50 %	Néant	Variable	1 million EUR
Actions de Catégorie IP	EUR	Néant	Néant	Jusqu'à 0,50 %	Néant	Variable	1 million EUR
Actions de Catégorie IS	EUR	Néant	Néant	Jusqu'à 0,75 %	Néant	Variable	500 millions EUR
Actions de Catégorie II	USD	Néant	Néant	Jusqu'à 1,00 %	Néant	Variable	5 000 USD
Actions de Catégorie IX	USD	Néant	Néant	Jusqu'à 0,75 %	Néant	Variable	5 millions USD
Actions de Catégorie IO	EUR	Néant	Néant	S.O.	Néant	Variable	Sur demande
Actions de Catégorie IXO	USD	Néant	Néant	S.O.	Néant	Variable	Sur demande

¹ Des frais sur vente différés éventuels sont imposés aux Actions de Catégorie C. Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la Section 3 « Description des Catégories d'Actions » du Prospectus.

² Le Portefeuille verse des frais de transaction, comprenant des impôts et commissions de courtage, chaque fois qu'il achète ou vend des titres ou instruments, et peut également payer des Coûts d'emprunt. Les Actionnaires doivent noter que ces frais ne se reflètent pas dans les dépenses de fonctionnement du Portefeuille, mais seront repris dans sa performance.

5. Goldman Sachs Global Strategic Macro Bond Portfolio

1. Objectif d'investissement

Le Portefeuille cherchera à atteindre des niveaux de rendement total attractifs principalement grâce à l'appréciation du capital à partir d'un portefeuille d'investissements notamment sur les marchés obligataires et des changes mondiaux. Le Portefeuille investira principalement dans des titres obligataires, des devises, des titres négociés en bourse et des instruments financiers dérivés. Dans le cadre de son processus d'investissement, le Conseiller en investissement cherche à promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales en fonction de l'application par le Conseiller en investissement de certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») tels que décrits ci-dessous.

2. Politique d'investissement

Le Portefeuille utilise les stratégies d'investissement suivantes : taux d'intérêt, pays, cross-macro, devise, dette souveraine/échanges de dette, dette titrisée et dette des marchés émergents ; chacune d'entre elles est décrite plus en détail ci-dessous.

Le Portefeuille ne cherche pas à générer des rendements à partir de titres de créance (tels que le crédit d'entreprise (Investment Grade ou haut rendement)), de titres adossés à des créances hypothécaires non émis par des agences, de CLO, de titres adossés à des actifs, de titres de créance externes des marchés émergents ou de titres d'entreprises des marchés émergents.

Dans le cadre de la stratégie titrisée, le Portefeuille investit uniquement dans des titres adossés à des créances hypothécaires émis par des agences et dans des instruments financiers dérivés associés. Dans le cadre de la stratégie de la dette des marchés émergents, le Portefeuille investit uniquement dans des taux d'intérêt des marchés émergents locaux et dans des instruments financiers dérivés associés.

Les Actionnaires doivent noter que le Conseiller en investissement peut mettre en œuvre les vues en valeur relative entre les stratégies ci-dessous, en en ajoutant de nouvelles ou en en supprimant, en tant que de besoin, à son entière discrétion.

- (i) **Stratégie de taux d'intérêt** – Vues directionnelles sur les marchés des taux d'intérêt et sur le profil de la courbe de rendement (c.-à-d. les rendements offerts sur les obligations de différentes maturités). La conviction et l'impact de ces vues sur le profil de risque du Portefeuille sont déterminés par l'écart entre la vue du Conseiller en investissement et celle intégrée par le marché.
- (ii) **Pays** – Vues en valeur relative entre les taux d'intérêt des différents marchés. Développe des vues individuelles par pays, à l'aide d'une approche de recherche de type « bilan », où les outils quantitatifs chapeautent le processus.
- (iii) **Devise** – Décisions sur les devises en valeur relative sur les marchés développés comme émergents. Recourt à un processus souple basé sur l'économie passant par l'analyse d'un mélange de facteurs techniques, fondamentaux, économiques et politiques, dont les suivants : flux de fonds, macro-économie, climat pour le risque, positionnement sur le marché.
- (iv) **Dette souveraine/échanges de dettes** – Cherche à tirer avantage des anomalies de la courbe de rendement, dont les suivantes : courbe actuelle des prix, conditions de marché et opportunités dans des courbes sectorielles individuelles.
- (v) **Dette titrisée** – Vues en valeur relative sur le marché des titres adossés à des créances hypothécaires émis par des agences uniquement et instruments financiers dérivés associés. Les facteurs clés comprennent la sélection des coupons, le pool spécifique, les stratégies de liquidité et de saisonnalité. Réalise la diversification par la sélection sectorielle, identifiant pour cela les titres dotés d'options de prépaiement sous-évaluées.
- (vi) **Marchés émergents** – Sélection sectorielle au sein des marchés émergents, intérêts des marchés locaux et instruments financiers dérivés associés. Sélectionne des titres en identifiant des dislocations sur le marché (p. ex. anomalies de la courbe de rendement, valeur relative entre marchés émergents et erreurs de prix dues à des facteurs techniques).

Le Portefeuille peut également avoir recours à des positions de macro-couverture au niveau du portefeuille afin d'éliminer les risques directionnels de marché imprévus, ce qui peut lui permettre de maintenir les rendements à travers différents cycles de marché

Les marchés obligataires mondiaux évoluent constamment ; la diversité et les inefficiences élevées sur ces marchés complexes peuvent avoir pour effet que les prix des obligations s'écartent de leur juste valeur.

Le Portefeuille cherche à capitaliser sur ces inefficiences et à générer une performance ajustée au risque de manière cohérente (i) en associant des sources diversifiées de rendement par le recours à des stratégies multiples comme décrit ci-dessus, (ii) en accentuant une approche de gestion de risque dans le cadre d'une stratégie non contraignante utilisant les budgets risques et la volatilité cible et cherchant à gérer le risque de corrélation, (iii) en adoptant une perspective globale pour découvrir des opportunités de valeur relative et (iv) en cherchant à identifier des erreurs de prix à court terme et à incorporer des vues à long terme.

Le Portefeuille investira principalement dans des titres obligataires, des devises, des titres négociés en bourse et des instruments financiers dérivés. Les titres obligataires peuvent comprendre, sans s'y limiter, des obligations d'État, des obligations émises par des agences gouvernementales, des obligations supranationales, des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres de créance des marchés émergents (à l'échelle locale uniquement).

En ce qui concerne l'Article 7 du Règlement SFDR qui prévoit l'obligation de décrire l'approche de prise en compte des principales incidences négatives au niveau du Portefeuille, le Gestionnaire note qu'un certain nombre d'incertitudes subsistent concernant cette obligation, en particulier du fait de l'absence de normes d'exécution centralisées, de directives locales ou de pratiques de marché établies. Le Gestionnaire ne prend pas actuellement en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au niveau du Portefeuille, mais il reste fidèle à son approche dans ce domaine pour le Portefeuille en question.

Conformément à l'article 7 du Règlement sur la taxinomie, les Actionnaires doivent noter que les investissements sous-jacents aux Portefeuilles ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le Portefeuille peut investir dans des Titres de créance de la RPC, y compris par l'intermédiaire de Bond Connect et/ou CIBM Direct Access, le cas échéant. Veuillez consulter le Paragraphe 4.2.11 « Investissements en Chine » du Prospectus.

Le Portefeuille peut investir plus de 20 % de ses actifs nets dans des titres adossés à des créances hypothécaires émis par des agences, soit directement, soit indirectement par le biais d'un indice financier. Les Portefeuilles peuvent investir dans ou acquérir une exposition à des titres adossés à des créances hypothécaires émis par des agences assortis d'une Notation satisfaisante ou d'une Notation non satisfaisante.

Le Portefeuille peut également détenir des dépôts bancaires à vue, comme des espèces détenues sur des comptes courants ouverts auprès d'une banque et accessibles à tout moment. Ces positions peuvent, à titre temporaire exclusivement, dépasser 20 % des actifs nets du Portefeuille dans des conditions exceptionnellement défavorables de marché. En outre, les avoirs équivalents à la trésorerie tels que les dépôts, les Instruments du marché monétaire et autres titres de créance à court terme, les fonds du marché monétaire et les contrats de prise en pension auprès de banques et de courtiers peuvent être utilisés à des fins de gestion de trésorerie et en cas de conditions défavorables, à condition que le Conseiller en investissement considère que cela est dans le meilleur intérêt des Actionnaires.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des Fonds autorisés.

Le Conseiller en investissement prévoit d'utiliser des techniques en vertu du règlement relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« OFTR ») concernant, entre autres, des titres de participation, des marchés, des taux d'intérêt, des crédits, des devises, des indices de matières premières et d'autres Investissements autorisés dans le respect des expositions définies ci-dessous (exprimées, dans chaque cas, en pourcentage de la valeur liquidative).

Type d'opération	Dans des conditions normales, il est prévu en règle générale que le montant du principal de ces transactions représente la partie de la valeur liquidative du Portefeuille indiquée ci-dessous*.	Dans des conditions normales, il est prévu en règle générale que le montant du principal des actifs du Portefeuille sur lequel peut porter la transaction ne pourra pas dépasser la partie
------------------	--	--

		de la valeur liquidative du Portefeuille indiquée ci-dessous.
Swaps de rendement total	5 %	50 %
Opérations de mise en pension, y compris les opérations de prise en pension	0 %	50 %
Opérations de prêt de titres	0 %	15 %

* Dans certains cas, cette proportion peut être plus élevée.

3. Restrictions d'investissement supplémentaires

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 25 % de son actif net en titres bénéficiant d'une note inférieure à une Notation satisfaisante.

- Le Portefeuille peut uniquement investir dans des titres de créance ou d'autres instruments de dette qui sont habituellement notés si au moment de leur achat (a) ces titres ou instruments présentent une notation minimale de B- (Standard & Poor's et Fitch) ou B3 (Moody's) ou des notes comparables d'autres agences de notation reconnues en vertu du Règlement européen (CE) n° 1060/2009 ou une note interne comparable attribuée par le Conseiller en investissement, et (b) dans le cas de titres adossés à des actifs (y compris des titres adossés à des créances hypothécaires) ou d'instruments liés au crédit, les instruments concernés bénéficient au moins d'une Notation satisfaisante.
- En cas d'abaissement de la cote de crédit, qui aurait pour effet que le titre ou l'instrument se trouve assorti d'une notation inférieure aux limites susvisées aux points (a) et (b), lesdits titres ou instruments peuvent rester détenus dans le Portefeuille, pour autant que leur valeur totale ne dépasse pas 3 % de la valeur liquidative du Portefeuille. Si la valeur totale des titres ou instruments dont la notation a été abaissée en dessous des notations minimales susvisées dépasse 3 % de la valeur liquidative du Portefeuille, ils seront généralement vendus, en l'absence de circonstances extraordinaires, dans les six mois suivant le jour où le seuil de 3 % a été dépassé, mais uniquement pour leur fraction qui excède ce seuil de 3 %.
- Il est à noter que certains titres non cotés, comprenant par exemple, des titres adossés à des créances hypothécaires émis par des agences et des émissions d'obligations souveraines se verront appliquer la note dont ils bénéficient dans le pays en question.
- Si les notations attribuées par des agences reconnues divergent, la plus basse des deux notes les plus élevées doit être utilisée. Lorsque la plus basse des deux notes les plus élevées ne satisfait pas aux exigences énoncées ci-dessus, le Conseiller en investissement peut décider de la remplacer par sa propre notation interne, basée sur une analyse quantitative et qui peut être plus élevée.
- De même, lorsqu'il n'existe qu'une seule notation déterminée par une agence de notation reconnue et que celle-ci ne satisfait pas aux exigences énoncées ci-dessus, le Conseiller en investissement peut décider de la remplacer par sa propre notation interne, basée sur une analyse quantitative et qui peut être plus élevée. Pour déterminer le risque de crédit d'un instrument financier, le Portefeuille ne dépendra en aucun cas de notes exclusivement externes.
- Les titres adossés à des actifs et les instruments liés au crédit du Portefeuille seront soit (i) négociés sur un marché réglementé au sens de l'Article 4 n° 14 de la Directive 2004/39/CE (MiFID) ou sur une bourse hors UE présentant un niveau de réglementation équivalent ou (ii) émis par un émetteur domicilié dans l'EEE ou un état membre de l'OCDE.
- Le Portefeuille investira uniquement dans d'autres Fonds autorisés dont la réglementation prévoit des restrictions équivalentes eu égard aux exigences de notation ci-dessus.
- Par dérogation à ce qui précède, le Portefeuille peut, lorsque les restrictions d'investissement décrites dans cette section prennent effet, détenir des titres ou instruments qui ne présentaient pas, ni lors de leur acquisition, ni lors de la prise d'effet des restrictions d'investissement décrites dans cette section, la notation minimale requise, sous réserve que leur valeur totale ne dépasse pas 3 % de la valeur liquidative du Portefeuille.

4. Techniques d'investissement

Le Conseiller en investissement pourra en particulier, par le biais d'instruments financiers dérivés, tels que décrits à la Section 2 « Goldman Sachs Funds – Calcul de l'exposition à l'échelle mondiale et Niveau d'endettement prévu » du Supplément, recourir à certaines techniques qui pourront donner lieu à la fois à des expositions nettes longues et à des expositions nettes courtes, notamment aux taux d'intérêt, au crédit et aux devises et à d'autres Investissements autorisés dans le cadre de la politique générale d'investissement du Portefeuille afin de générer des rendements et/ou à des fins de couverture. Par ailleurs, le Portefeuille peut prendre part à des transactions sur instruments financiers dérivés notamment, sans s'y limiter, des swaps, des contrats à terme standardisés, des contrats de change à terme, des options, des contrats de prise en pension et d'autres transactions impliquant une couverture de change et de taux d'intérêt, la couverture de titres ou d'autres stratégies visant à gérer les risques liés aux investissements du Portefeuille, à créer un effet de levier et à établir des positions spéculatives.

Avec ces instruments financiers dérivés, le Conseiller en investissement pourra notamment :

- (i) couvrir une exposition,
- (ii) recourir à un substitut pour prendre une position dans l'actif sous-jacent,
- (iii) établir ou ajuster des expositions aux taux d'intérêt, et/ou
- (iv) établir ou ajuster une exposition à un émetteur, à un secteur, à une devise, à un pays ou à un indice en particulier.

Veuillez également vous reporter à l'Annexe C – « Instruments dérivés et Techniques de gestion de portefeuille efficace », à la Section 4 « Évaluation des risques » du Prospectus (notamment le Paragraphe 4.6 « Investissement dans des produits dérivés ») et à la Section 2 « Goldman Sachs Funds – Calcul de l'exposition à l'échelle mondiale et Niveau d'endettement prévu » du Supplément pour de plus amples informations concernant l'utilisation des instruments financiers dérivés, leurs objectifs et certains des risques qui y sont associés.

5. Calcul de l'Exposition à l'échelle mondiale et Niveau d'Endettement Prévu

Le tableau ci-dessous reprend, pour ce Portefeuille, les informations figurant à la Section 2 « Goldman Sachs Funds - Calcul de l'exposition à l'échelle mondiale et Niveau d'endettement prévu » du Supplément :

Calcul du risque de marché	Limite	Portefeuille/Indice de référence*	Niveau d'endettement prévu
			Somme brute des notionnels (Exposition brute)
VaR absolue	20 %	ICE BofA 3 month US T-Bill	500 %-1 500 %**

* Aux fins du reporting de la performance, le Portefeuille utilisera l'ICE BofA 3 month US T-Bill comme indice de référence. Le Portefeuille est géré activement et n'est pas destiné à refléter le Portefeuille ou l'Indice de référence. La performance du Portefeuille et du Portefeuille ou de l'Indice de référence peut donc différer.

Le Portefeuille peut offrir des Catégories d'Actions libellées ou couvertes dans des devises autres que la Devise de référence du Portefeuille. Par conséquent, le Portefeuille/Indice de référence indiqué ci-dessous peut être libellé en ou couvert dans la devise correspondante d'une Catégorie d'Actions en particulier.

** Ce niveau d'endettement prévu n'est pas une limite et peut varier au fil du temps, comme décrit ci-dessous. Les niveaux réels peuvent s'écarter de la fourchette mentionnée.

Comme de nombreuses stratégies du Portefeuille sont mises en œuvre par le biais d'instruments financiers dérivés, y compris ceux désignés à la Section 2 « Goldman Sachs Funds – Calcul de l'exposition à l'échelle mondiale et Niveau d'endettement prévu » du Supplément, le niveau d'endettement prévu, comme calculé conformément à la somme brute des expositions notionnelles, peut être assez élevé. C'est particulièrement vrai pour les stratégies de taux d'intérêt, de pays, de devise et de dette souveraine/échange de dettes, qui impliquent souvent le recours à des contrats à terme standardisés, swaps et contrats de change à terme sur taux d'intérêt qui entraînent des niveaux relativement plus élevés d'exposition notionnelle de ces instruments financiers dérivés. Cela signifie également que ce niveau d'endettement prévu pourrait dépasser la fourchette, particulièrement sous l'effet de certaines expositions des investissements ainsi que de rachats d'investissements susceptibles de dépasser les opérations sur instruments dérivés financiers qui, s'ils réduisent l'exposition de l'investissement, peuvent accroître l'endettement basé sur le calcul de la somme brute des notionnels.

Les Actionnaires doivent noter que l'effet de levier qui résulte du recours à des instruments financiers dérivés peut aggraver les pertes. Toutefois, le « Niveau d'endettement prévu » fondé sur la somme brute de l'exposition notionnelle dans le tableau ci-dessus ne fournit pas nécessairement une illustration raisonnable du profil de risque global du Portefeuille dans la mesure où les instruments financiers dérivés sont utilisés aussi bien pour gérer les risques que pour rechercher des rendements. Cela est dû en grande partie au fait que la somme brute de l'exposition notionnelle comprend simplement la somme absolue de l'ensemble des positions longues et courtes sur instruments financiers dérivés, même si ces instruments sont souscrits à des fins de couverture ou de compensation, et qu'elle se contente par ailleurs d'utiliser les valeurs notionnelles au lieu des mesures qui calculent les contributions globales au risque, ce qui explique souvent pourquoi les niveaux d'endettement au titre de cette méthode paraissent élevés. À titre d'exemple, pour atteindre le niveau de risque désiré pour un placement sur les marchés des taux d'intérêt, le montant de l'effet de levier brut employé pour y parvenir variera fortement en fonction du risque de marché sous-jacent (ou « duration ») de l'instrument choisi pour mettre en œuvre cette décision de placement. Par exemple, l'emploi d'un instrument assorti d'un risque de duration inférieur, tel qu'un dérivé de taux d'intérêt à échéance plus brève, implique un effet de levier plus important pour atteindre le risque de marché théorique plus élevé requis comparativement à l'utilisation d'un instrument à plus longue échéance assorti d'un risque de duration supérieur. Dans cet exemple, un instrument dérivé sur taux d'intérêt dont l'échéance est de 2 ans exigerait approximativement quatre fois plus d'exposition notionnelle que l'utilisation d'un instrument ayant une échéance de 10 ans.

Veuillez vous reporter au Paragraphe 1 « Objectif d'investissement » et au Paragraphe 2 « Politiques d'investissement » de cette Annexe pour de plus amples informations sur la stratégie du Portefeuille concerné, et à l'Indicateur synthétique de rendement-risque (SRRI) dans le DICI pour des informations détaillées sur le profil de risque historique de chaque Portefeuille, le cas échéant. D'autres informations détaillées concernant les niveaux d'endettement moyens, calculés en utilisant la somme brute des expositions notionnelles, seront communiquées dans les états financiers annuels du Fonds pour la période comptable concernée.

6. Commissions de Performance

Le Conseiller en investissement a le droit de recevoir une commission de performance pour certaines Catégories d'Actions du Portefeuille (la « Commission de Performance ») égale à 10 % de la part de la valeur liquidative par Action (cf. Section 17 « Détermination de la valeur liquidative » du Prospectus) supérieure au High Water Mark ajusté (telle que décrit plus en détail à la Section 19 « Frais et commissions » du Prospectus). La Commission de performance est calculée et échoit chaque jour et doit être payée annuellement à terme échu ou lorsqu'un remboursement a lieu sur les actifs attribués à la Catégorie d'Actions. Il convient d'effectuer un calcul distinct de la Commission de performance pour chaque Catégorie d'Actions du Portefeuille concernée.

7. Principaux risques du Portefeuille

L'investissement dans le Portefeuille implique (sans limitation) les facteurs de risque suivants, cités ici dans le même ordre que dans le Prospectus :

- 4.2 Risques liés à l'investissement, en particulier 4.2.9 Marchés émergents et 4.2.11 Investissements en Chine
- 4.4 Investissement dans des titres de créance
- 4.6 Investissement dans des produits dérivés
- 4.7 Autres investissements
- 4.9 Levier et couverture
- 4.10 Risques de change
- 4.11 Couverture de change

Le Portefeuille peut être ponctuellement exposé à des risques en matière de durabilité. Selon la définition du Règlement (UE) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, un risque en matière de durabilité désigne un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui pourrait avoir une incidence négative significative réelle ou potentielle sur la valeur des investissements. L'univers des événements ou situations en matière de durabilité est très large et leur pertinence, leur importance et leur incidence sur les investissements dépendront d'un certain nombre de facteurs tels que la stratégie d'investissement adoptée par le Portefeuille ainsi que la catégorie, la localisation et le secteur des actifs concernés. Selon les circonstances, les risques en matière de durabilité peuvent notamment inclure les risques environnementaux matériels, les risques de transition liés aux changements climatiques, les perturbations

de la chaîne d'approvisionnement, les pratiques de travail inappropriées, le manque de diversité au sein du conseil d'administration et la corruption. S'ils se matérialisent, les risques en matière de durabilité peuvent réduire la valeur des investissements sous-jacents détenus au sein du Portefeuille et avoir une incidence importante sur la performance et les rendements du Portefeuille.

Le Conseiller en investissement n'applique pas de cadre de risque spécifiquement adapté aux risques en matière de durabilité. Les risques en matière de durabilité plutôt pertinents peuvent être pris en compte dans le cadre des processus adoptés par le Conseiller en investissement pour surveiller et gérer les risques de marché généraux. Par conséquent, le Conseiller en investissement peut intégrer les risques en matière de durabilité dans son processus de prise de décisions d'investissement en tenant compte, dans son évaluation et son suivi continus des marchés financiers et dans le profil de risque d'investissement du Portefeuille, des événements importants en matière de durabilité qui perturbent ou sont raisonnablement susceptibles de perturber la croissance économique, la confiance des investisseurs et les flux d'actifs.

Le Conseiller en investissement peut utiliser des recherches et des outils exclusifs et/ou de tiers pour évaluer et surveiller les risques de marché auxquels le Portefeuille est exposé.

Veuillez consulter les paragraphes concernés de la Section 4 « Évaluation des risques » du Prospectus qui comprend des considérations supplémentaires sur les risques.

8. Tableau des Catégories d'Actions du Portefeuille

Le tableau suivant présente les Catégories d'Actions du présent Portefeuille. Pour de plus amples informations concernant les Catégories d'Actions, veuillez vous reporter à la Section 3 « Description des Catégories d'Actions » du Prospectus.

Devise de référence :	USD								
Remarques complémentaires :	Chaque Catégorie d'Actions peut également être proposée : (i) Libellée ou couverte dans les devises suivantes : USD, EUR, GBP, ISK, JPY, CHF, HKD, SGD, CAD, SEK, NOK, DKK, AUD, NZD, INR, RMB, IDR, BRL et PLN. Les Frais sur vente, la Commission de gestion, les Frais de distribution, la Commission de performance, les Frais de rachat et les dépenses de fonctionnement (dans chaque cas, s'ils s'appliquent) pour ces Catégories d'Actions supplémentaires sont les mêmes que pour la Catégorie d'Actions correspondante dans le tableau ci-dessous. Le montant de l'investissement minimum pour ces Catégories d'Actions dans chacune des devises suivantes est le même montant dans les devises concernées que le montant cité pour ce type de Catégorie d'Actions en USD ou en EUR dans le tableau ci-dessous : USD, EUR, GBP, CHF, HKD, SGD, CAD, AUD, NZD (par exemple, le minimum pour les Actions de Catégorie I (GBP) est 1 million GBP). Dans le cas des JPY, INR, BRL, IDR, RMB et PLN, le montant de l'investissement minimum sera égal au montant cité pour la catégorie en USD ou en EUR de ce type d'Actions multiplié respectivement par 100, 40, 2, 10 000, 6 et 3. Dans le cas des DKK, NOK et SEK, le montant d'investissement minimum sera égal au montant cité pour ce type de Catégorie d'Actions en USD ou en EUR multiplié respectivement par 6, 7 et 8. Dans le cas des ISK, le montant d'investissement minimum sera égal au montant cité pour ce type de Catégorie d'Actions en USD ou en EUR multiplié par 150. (ii) Sous forme de catégories de capitalisation ou de distribution. Veuillez vous reporter à la Section 18 « Politique de distribution » du Prospectus.								
Catégorie d'Actions	Devise de la Catégorie d'Actions	Frais sur vente	Frais sur vente différés éventuels ¹	Commission de gestion	Frais de distribution	Commission de performance ²	Dépenses de fonctionnement ³	Frais de rachat ⁴	Investissement minimal
Actions de base	USD	Jusqu'à 5,50 %	Néant	1,00 %	Néant	10 % du rendement excédentaire net cumulé	Variable	Néant	5 000 USD
Actions de base (Forfait)	USD	Jusqu'à 5,50 %	Néant	1,30 %	Néant	Néant	Variable	Néant	5 000 USD
Actions en d'autres devises	EUR	Jusqu'à 5,50 %	Néant	1,00 %	Néant	10 % du rendement excédentaire net cumulé	Variable	Néant	5 000 EUR
Actions dans d'autres devises (Forfait)	EUR	Jusqu'à 5,50 %	Néant	1,30 %	Néant	Néant	Variable	Néant	5 000 EUR
Actions de Catégorie A	USD	Jusqu'à 4,00 %	Néant	1,00 %	0,25 %	10 % du rendement excédentaire net cumulé	Variable	Néant	1 500 USD
Actions de Catégorie A (Forfait)	USD	Jusqu'à 4,00 %	Néant	1,30 %	Jusqu'à 0,50 %	Néant	Variable	Néant	1 500 USD

Actions de Catégorie C	USD	Néant	Jusqu'à 1,00 %	Jusqu'à 1,50 %	Jusqu'à 1,00 %	10 % du rendement excédentaire net cumulé	Variable	Néant	1 500 USD
Actions de Catégorie C (Forfait)	USD	Néant	Jusqu'à 1,00 %	Jusqu'à 1,50 %	Jusqu'à 1,00 %	Néant	Variable	Néant	1 500 USD
Actions de Catégorie E	EUR	Jusqu'à 4,00 %	Néant	1,00 %	Jusqu'à 1,00 %	10 % du rendement excédentaire net cumulé	Variable	Néant	1 500 EUR
Actions de Catégorie E (Forfait)	EUR	Jusqu'à 4,00 %	Néant	1,30 %	Jusqu'à 1,00 %	Néant	Variable	Néant	1 500 EUR
Actions de Catégorie G	USD	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Variable	Jusqu'à 1,50 %	50 000 USD
Actions de Catégorie P	USD	Jusqu'à 5,50 %	Néant	0,75 %	Néant	10 % du rendement excédentaire net cumulé	Variable	Néant	50 000 USD
Actions de Catégorie P (Forfait)	USD	Jusqu'à 5,50 %	Néant	1,05 %	Néant	Néant	Variable	Néant	50 000 USD
Actions de Catégorie R	USD	Jusqu'à 5,50 %	Néant	0,50 %	Néant	10 % du rendement excédentaire net cumulé	Variable	Néant	5 000 USD
Actions de Catégorie RS	USD	Jusqu'à 5,50 %	Néant	Jusqu'à 0,50 %	Néant	10 % du rendement excédentaire net cumulé	Variable	Néant	5 000 USD
Actions de Catégorie R (Forfait)	USD	Jusqu'à 5,50 %	Néant	0,85 %	Néant	Néant	Variable	Néant	5 000 USD
Actions de Catégorie RS (Forfait)	USD	Jusqu'à 5,50 %	Néant	Jusqu'à 0,85 %	Néant	Néant	Variable	Néant	5 000 USD
Actions de Catégorie S	USD	Jusqu'à 5,50 %	Néant	Jusqu'à 0,75 %	Néant	10 % du rendement excédentaire net cumulé	Variable	Néant	10 000 USD
Actions de Catégorie S (Forfait)	USD	Jusqu'à 5,50 %	Néant	Jusqu'à 0,85 %	Néant	Néant	Variable	Néant	10 000 USD
Actions de Catégorie I	USD	Néant	Néant	0,50 %	Néant	10 % du rendement excédentaire net cumulé	Variable	Néant	1 million USD
Actions de Catégorie I (Forfait)	USD	Néant	Néant	0,85 %	Néant	Néant	Variable	Néant	1 million USD
Actions de Catégorie IP	USD	Néant	Néant	Jusqu'à 0,50 %	Néant	Jusqu'à 15 % du rendement excédentaire net cumulé	Variable	Néant	1 million USD
Actions de Catégorie IP (Forfait)	USD	Néant	Néant	Jusqu'à 0,50 %	Néant	Néant	Variable	Néant	1 million USD
Actions de Catégorie IS	USD	Néant	Néant	Jusqu'à 0,50 %	Néant	10 % du rendement excédentaire net cumulé	Variable	Néant	500 millions USD
Actions de Catégorie IS (Forfait)	USD	Néant	Néant	Jusqu'à 0,85 %	Néant	Néant	Variable	Néant	500 millions USD
Actions de Catégorie II	USD	Néant	Néant	Jusqu'à 1,50 %	Néant	10 % du rendement excédentaire net cumulé	Variable	Néant	5 000 USD
Actions de Catégorie II (Forfait)	USD	Néant	Néant	Jusqu'à 1,50 %	Néant	Néant	Variable	Néant	5 000 USD
Actions de Catégorie IX	USD	Néant	Néant	Jusqu'à 0,75 %	Néant	10 % du rendement excédentaire net cumulé	Variable	Néant	5 millions USD
Actions de Catégorie IX (Forfait)	USD	Néant	Néant	Jusqu'à 0,85 %	Néant	Néant	Variable	Néant	5 millions USD
Actions de Catégorie IO	USD	Néant	Néant	Néant	Néant	S.O.	Variable	Néant	Sur demande

Actions de Catégorie IXO	USD	Néant	Néant	Néant	Néant	S.O.	Variable	Néant	Sur demande
--------------------------	-----	-------	-------	-------	-------	------	----------	-------	-------------

¹ Des frais sur vente différés éventuels sont imposés aux Actions de Catégories C et C (Forfait). Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la Section 3 « Description des Catégories d'Actions » du Prospectus.

² Les Investisseurs doivent avoir conscience que, pour les Catégories d'Actions qui portent en compte des Commissions de performance, le total des frais payés par un Actionnaire pour une Catégorie d'Actions comptabilisant une Commission de performance peut être supérieur au total des frais payés par un Actionnaire pour une Catégorie d'Actions équivalente sans Commission de performance si un Portefeuille performe au-delà d'un seuil donné, mais ce total peut être inférieur si le Portefeuille performe en deçà d'un seuil donné. Il convient de noter que lorsque le swing pricing a été appliqué à la Valeur liquidative d'une catégorie d'actions, les commissions de performance sont cumulées en fonction de la Valeur liquidative de la catégorie d'actions avant l'application du swing pricing. Pour de plus amples informations sur le swing pricing, veuillez vous reporter à la Section 17 « Détermination de la Valeur liquidative » du Prospectus.

³ Le Portefeuille verse des frais de transaction, comprenant des impôts et commissions de courtage, chaque fois qu'il achète ou vend des titres ou instruments, et peut également payer des Coûts d'emprunt. Les Actionnaires doivent noter que ces frais ne se reflètent pas dans les dépenses de fonctionnement du Portefeuille, mais seront repris dans sa performance.

⁴ Comme décrit dans la Section 3 du Prospectus, les Frais de rachat ne seront redevables que sur le rachat ou l'échange d'Actions de catégorie « G » dans les deux années suivant la date d'achat.